

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général,

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 2

AFFAIRES ETRANGERES

Rapporteur spécial : M. Georges PORTMANN

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexes 2 et 3), 1396 (tome III), 1397 (tomes I et II) et in-8° 308.

Sénat : 53 (1970-1971).

Lois de finances. — Affaires étrangères · Relations culturelles internationales · Francophonie · Coopération technique · Algérie.

SOMMAIRE

	Pages.
Présentation du budget	3
PREMIÈRE PARTIE. — Les moyens des services et les interventions diplomatiques	7
I. — L'administration centrale et le personnel.....	7
II. — Les services à l'étranger.....	10
III. — La presse et l'information.....	11
IV. — Les contributions internationales.....	15
V. — L'action sociale	18
VI. — L'aide militaire à différents Etats étrangers.....	19
VII. — Les investissements administratifs.....	21
DEUXIÈME PARTIE. — Les relations culturelles, scientifiques et techniques ...	23
Chapitre I ^{er} . — <i>Les relations culturelles et scientifiques</i>	27
I. — La francophonie	28
II. — L'enseignement	33
III. — Les moyens de diffusion.....	40
IV. — Les échanges artistiques.....	47
V. — Les boursiers français.....	49
VI. — Les relations scientifiques.....	50
Chapitre II. — <i>La coopération culturelle et technique</i>	56
I. — Crédits et programmes.....	57
II. — Le personnel	61
III. — Les bourses et stages.....	64
IV. — La coopération avec l'Algérie.....	69
V. — La coopération avec divers pays francophones.....	74
VI. — La coopération multilatérale.....	80
Conclusion	82
Observations formulées en commission	84
Annexe. — Résolutions adoptées par l'assemblée générale de l'Association internationale des Parlementaires de langue française	87

Mesdames, Messieurs,

Une simple comparaison des crédits demandés pour le Ministère des Affaires étrangères au titre des budgets de 1970 et 1971 — arrêtés respectivement aux sommes de 2.247.098.818 F et 1.844.299.575 F — laisse apparaître, pour le prochain exercice, une régression de 402.799.243 F, représentant 17,92 % du total des dotations.

Fort heureusement, une analyse plus poussée révèle que cette amputation correspond à des transferts n'affectant pas le fonctionnement du quai d'Orsay.

L'application de la décision du Conseil des communautés européennes relative au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux communautés, que nous avons approuvée en juin dernier, allège le chapitre 42-31 « Contributions obligatoires à des dépenses internationales » de 438.800.000 F.

D'autre part, les crédits de coopération économique, traditionnellement inscrits pour ordre au chapitre 42-24 du budget des Affaires étrangères pour être globalement mis à la disposition de la Direction des relations économiques extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances, figureront désormais directement au budget de ce ministère. Ils atteignaient, en 1970, 42.240.000 F.

Compte tenu de quelques autres transferts de moindre importance, tels que ceux des crédits de coopération avec l'île Maurice ou d'aide militaire au Congo-Kinshasa pris en charge par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la coopération — qui dispose toujours d'un budget particulier — le solde s'avère positif de 73.619.019 F.

Mais cette progression réelle de 4,15 % (ou 5,66 % pour les dépenses ordinaires) ne saurait engendrer le moindre optimisme puisqu'elle s'avère la plus faible depuis dix ans. Elle est, de plus, essentiellement due à des mesures acquises, si bien que le Quai d'Orsay ne disposera pas de moyens nouveaux suffisamment importants et devra, comme ces dernières années, procéder par compensations internes.

En particulier, une diminution sensible de l'aide à l'Algérie permettra un effort de réorientation important des relations culturelles et de la coopération qu'un taux de progression de 2,54 % semblait particulièrement défavoriser.

L'aide militaire bénéficiera, par contre, de la plus forte majoration du présent budget : 16,92 %.

Les contributions internationales, malheureusement dégagées des impératifs financiers nationaux, poursuivront leur progression traditionnelle qui, pour les organismes encore à la charge du Ministère des Affaires étrangères, sera de l'ordre de 10,46 %.

L'administration centrale enregistre un pourcentage identique. Mais la plus grande partie de la somme supplémentaire proposée est consacrée à la simple application de mesures intéressant l'ensemble de la fonction publique.

La disproportion entre mesures acquises et nouvelles est encore beaucoup plus forte pour les services extérieurs.

L'information et l'assistance conserveront leur regrettable position de services beaucoup trop délaissés.

Les investissements continueront également leur évolution négative, régulièrement déplorée au cours des derniers exercices, avec une chute record de 46,89 % pour les crédits de paiement. Ce sont nos immeubles diplomatiques et consulaires qui seront sacrifiés (— 91,50 %), nos biens culturels bénéficiant au contraire de crédits supérieurs à ceux de 1971. Les autorisations de programme nous conduisent à des conclusions plus optimistes, leur apparente évolution négative (— 35,50 %) provenant de l'expiration de nos engagements avec l'Algérie mais leur bilan s'avérant très positif (16,38 %).

Les tableaux suivants présentent le détail chiffré de la répartition évoquée ci-dessus.

Comparaison de la répartition budgétaire des crédits pour 1970 et 1971.

NATURE DES DEPENSES	1970	1971			DIFFERENCES	
		Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	Total des crédits.	avec 1970.	
			(En francs.)			(En pour- centage.)
<i>Crédits de paiement.</i>						
<i>Dépenses ordinaires.</i>						
Titre III. — Moyens des services.....	667.156.864	+ 33.245.232	+ 6.559.138	706.961.234	+ 39.804.370	+ 5,96
Titre IV. — Interventions publiques.....	1.529.096.954	+ 43.561.000	— 462.319.613	1.110.338.341	— 418.758.613	(a) — 27,38
Totaux des dépenses ordinaires.....	2.196.253.818	+ 76.806.232	— 455.760.475	1.817.299.575	— 378.954.243	(b) — 17,25
<i>Dépenses en capital.</i>						
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat	29.035.000	»	9.000.000	9.000.000	— 20.035.000	— 69,00
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.....	21.810.000	»	18.000.000	18.000.000	— 3.810.000	— 17,47
Totaux des dépenses en capital.....	50.845.000	»	27.000.000	27.000.000	— 23.845.000	— 46,89
Totaux pour l'ensemble du budget.	2.247.098.818	»	— 428.760.475	1.844.299.575	— 402.799.243	(c) — 17,92
<i>Autorisations de programme.</i>						
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat	14.503.000	»	»	23.406.000	+ 8.903.000	+ 61,38
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.....	(d) 72.322.000	»	»	32.594.000	— 39.728.000	— 54,93
Totaux des autorisations de programme.	(d) 86.825.000	»	»	56.000.000	— 30.825.000	— 35,50

(a) En fait, + 5,86 %, compte tenu des transferts. — (b) En fait, + 5,66 %, compte tenu des transferts. — (c) En fait, + 4,15 %, compte tenu des transferts. — (d) Auxquelles se sont ajoutés 5.170.000 F au titre du Fonds d'action conjoncturelle, en faveur du développement industriel de l'Algérie.

Comparaison de la répartition fonctionnelle des crédits pour 1970 et 1971.

I. — Dépenses de fonctionnement.

SERVICES	1970	1971			DIFFERENCE en pourcentage.
		Mesures acquises.	Mesures. nouvelles.	Total des crédits.	
Administration centrale	82.068.092	+ 5.824.232	+ 2.758.830	90.651.154	+ 10,45
Services à l'étranger.....	294.067.817	+ 17.118.147	+ 1.960.308	313.146.272	+ 6,48
Relations culturelles, scientifi- ques et techniques	474.407.171	— 25.007.819	+ 13.974.000	463.373.352	— 2,32 (a)
Coopération culturelle et tech- nique	456.886.630	+ 45.492.133	— 51.184.000	451.194.763	— 1,25 (a)
Presse et information	30.024.546	+ 3.379.539	+ 1.070.000	34.474.085	+ 14,82 (b)
Contributions internationales..	781.781.625	+ 30.000.000	— 432.894.850	378.886.775	— 51,53 (c)
Assistance et solidarité.....	18.090.726	»	— 1.189.000	16.901.726	— 6,57
Interventions politiques	977.448	»	— 56.000	921.448	— 5,73
Aide militaire	57.949.763	»	+ 9.800.237	67.750.000	+ 16,92
Totaux pour les dépenses ordinaires	2.196.253.818	+ 76.806.232	— 455.760.475	1.817.299.575	— 17,25 (d)

(a) En fait, + 2,54 % pour l'ensemble des relations culturelles, scientifiques et techniques et de la coopération culturelle et technique, compte tenu des transferts internes et externes.

(b) En fait, + 4,33 %, compte tenu des transferts.

(c) En fait, + 10,46 %, compte tenu des transferts.

(d) En fait, + 5,66 %, compte tenu des transferts.

II. — Dépenses d'équipement.

SERVICES	1970	1971	DIFFERENCE	
			(En francs.)	(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
Services diplomatiques	23.540.000	2.000.000	— 21.540.000	— 91,50
Relations culturelles, scientifiques et tech- niques	5.775.000	9.000.000	+ 3.225.000	+ 55,84
Coopération culturelle et technique.....	21.530.000	16.000.000	— 5.530.000	— 25,68
Totaux pour les crédits de paiement..	50.845.000	27.000.000	— 23.845.000	— 46,89
<i>Autorisations de programme.</i>				
Services diplomatiques	9.058.000	12.906.000	+ 3.848.000	+ 42,48
Relations culturelles, scientifiques et tech- niques	6.390.000	13.000.000	+ 6.610.000	+ 103,44
Coopération culturelle et technique.....	31.377.000	30.094.000	— 1.283.000	— 4,08
Concours au développement industriel de l'Algérie	(a) 40.000.000	»	— 40.000.000	— 100
Totaux pour les autorisations de pro- gramme	(a) 86.825.000	56.000.000	— 30.825.000	— 35,50

(a) Auxquelles se sont ajoutés 5.170.000 F au titre du Fonds d'action conjoncturelle.

PREMIERE PARTIE

LES MOYENS DES SERVICES ET LES INTERVENTIONS DIPLOMATIQUES

I. — L'administration centrale et le personnel.

Avec 8.583.062 F de crédits supplémentaires qui représentent 10,45 % des dotations — et même 10,60 % si l'on tient compte de divers transferts — l'administration centrale paraît exceptionnellement favorisée.

En réalité, plus des deux tiers de cette majoration sont des *mesures acquises* (5.824.232 F). Elles ne traduisent que l'extension en année pleine des décisions prises en cours d'exercice en faveur de tous les fonctionnaires de l'Etat : revalorisation des rémunérations publiques intervenues les 1^{er} octobre 1969, 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1^{er} octobre 1970 ; application de décrets relatifs aux échelles, aux carrières, à diverses indemnités et aux prestations sociales. Le simple ajustement aux besoins des crédits de prestations et versements obligatoires exigera 1.500.000 F, soit plus du sixième de l'accroissement total.

C'est dire que les *mesures nouvelles* proposées (2.758.830 F) n'offrent pas de vastes possibilités pour poursuivre la réadaptation, entreprise depuis deux ans, des moyens du Ministère des Affaires étrangères aux tâches qui lui incombent, conformément au programme établi en 1968 par le groupe de travail présidé par M. Racine.

L'institution d'une *Commission de l'informatique* confirme l'intention des responsables du Quai d'Orsay de moderniser les méthodes administratives, mais le budget qui leur est consenti ne paraît guère encourager une telle évolution.

La *situation du personnel* s'améliore, mais à un rythme encore lent.

La tentative d'assurer un déroulement normal des carrières, bloquées par les nombreuses intégrations de fonctionnaires de la France d'Outre-Mer, se poursuit, en particulier par l'application

du décret du 5 mars 1969 instituant un congé spécial pour les ministres plénipotentiaires et les conseillers des Affaires étrangères. Sur le contingent de cinquante congés prévu pour huit ans, six ont été accordés en 1969, trois au début de 1970 et huit demandes sont en cours d'instruction. Les départs à la retraite — en moyenne quinze par an de 1969 à 1971, vingt et un par an de 1972 à 1975 et quarante annuels dans les années suivantes — devraient contribuer à régulariser la situation vers 1980.

Le maintien du recrutement à un niveau inférieur à celui des départs et l'obtention de vingt-deux emplois supplémentaires d'administrateur ont fait disparaître l'injustice dont étaient victimes les agents remplissant les fonctions de conseillers et secrétaires sans pouvoir en obtenir le grade.

Pour l'avenir, les effectifs de cette catégorie seront réduits, la suppression de vingt emplois de secrétaires des Affaires étrangères étant proposée dès 1971. Dans le même but de rétablir la pyramide normale des grades, déformée à la suite des intégrations imposées par les événements de ces dernières années, sera étoffé le corps des secrétaires adjoints pour lequel est demandée la création de vingt-sept emplois au titre de l'exercice 1971.

Il s'y ajoutera vingt et un emplois de secrétaires administratifs et onze emplois de secrétaires de chancellerie nécessités par le développement des tâches aussi bien à l'administration centrale (notamment dans les services installés à Nantes) que dans nos postes à l'étranger.

La situation des agents des catégories C et D a été quelque peu améliorée par le décret du 27 janvier 1970 instituant de nouvelles échelles de rémunération. Pour eux se posent des problèmes inverses à ceux de certains corps, dans la mesure où le recrutement a été tari pendant une longue période. Des besoins urgents ont entraîné depuis trois ans un renforcement qui sera prolongé en 1971 par l'appel à cinq nouveaux adjoints administratifs, à 15 sténodactylographes et à un spécialiste de la reproduction des documents.

La priorité en ce domaine sera fort justement donnée à l'achèvement du reclassement des agents contractuels pour lequel le présent budget prévoit des transformations d'emplois dont le nombre est cependant inférieur aux prévisions antérieures. Nous regrettons que soit ainsi retardé le redressement de la situation

de ces agents dont la qualification et l'expérience professionnelle rendent les plus grands services aussi bien à l'administration centrale qu'à l'extérieur.

Le rattachement au Ministère des Affaires étrangères de différents services, voire d'administrations entières (Affaires allemandes et autrichiennes, Services français en Sarre, Affaires marocaines et tunisiennes, Etats associés, Communauté, Affaires algériennes), au cours des dernières années, a provoqué une prolifération d'agents non titulaires affectés en réalité à des tâches permanentes.

Leur effectif représente 40 % de l'ensemble des emplois budgétaires de l'administration centrale.

Il est urgent de mettre un terme à cette situation anormale. Aussi le groupe de travail a-t-il élaboré un plan de transformation progressive des emplois d'agents titulaires portant sur plus de 200 unités, afin de ramener la proportion à 30 %. Une première tranche de 105 unités figurait au budget de 1970. Un nouveau contingent de 31 emplois sera transformé en 1971.

Certaines tâches spécifiques exigent l'appel à du personnel contractuel. Encore faut-il lui offrir une situation correspondant à la qualité du travail fourni.

Dans ce but ont été promulgués les statuts des 2 et 18 juin 1969 mais leur application n'est pas encore totalement réalisée, de même que l'extension aux agents contractuels des avantages offerts par le décret précité relatif aux rémunérations des fonctionnaires des catégories C et D et le décret relatif au statut particulier des attachés d'administration.

Les *moyens nouveaux* ouverts par ces créations d'emplois permettront, notamment :

— le développement de l'action sociale par création d'un emploi d'assistante sociale et d'un emploi d'infirmière :

— l'extension de l'activité des ateliers de reproduction des documents ;

— la réorganisation des bureaux d'ordre et secrétariats, l'accomplissement des tâches de gestion administrative et comptable des services centraux en accroissement constant ;

— le développement des relations scientifiques avec l'étranger ;

— le développement des activités du service central de l'état civil à Nantes qui reçoit la charge supplémentaire de nombreux actes dressés à l'étranger pour des ressortissants français et l'exploitation de 2.500.000 actes supplémentaires au titre de la subdivision Algérie : 21 emplois nouveaux, entièrement gagés par des suppressions dans nos services d'Afrique du Nord et de Berlin, lui seront affectés ;

— le regroupement dans un immeuble neuf de l'ensemble des services du Ministère des Affaires étrangères installés à Nantes ;

— la satisfaction de besoins en matériel ;

— l'ajustement du crédit afférent aux conférences internationales organisées en France, dans la perspective de la tenue à Paris de la conférence plénière de l'Union interparlementaire.

II. — Les services à l'étranger.

Pour nos services à l'étranger, le contraste entre mesures acquises et mesures nouvelles est encore plus saisissant : 17.118.147 F et 1.960.308 F.

Les premières ne représentent pratiquement que l'incidence en année pleine des revalorisations publiques et les secondes amélioreront de 0,66 % les moyens dont dispose le Ministère des Affaires étrangères pour entretenir notre représentation diplomatique et consulaire à l'étranger !

L'aménagement de celle-ci se limitera donc à ces quelques nécessités :

— *transformation de notre consulat à La Valette en ambassade*, niveau de représentation que la France était le seul grand pays occidental à ne pas posséder dans l'île de Malte, dont la situation géographique prend une grande importance à l'heure où la Méditerranée redevient l'un des pôles principaux de l'activité internationale ;

— *création d'une ambassade à Sanaa*, décidée en 1968, mais retardée par des considérations financières et l'incertitude politique qui régnait en République arabe du Yémen ;

— *création d'une ambassade à Santa Isabel*, décidée par le Conseil des Ministres du 16 avril 1969, en conséquence de l'accès à l'indépendance de la Guinée équatoriale, intervenue l'année précédente ;

— *création d'un consulat général à Leningrad, envisagée dès 1966, ainsi que l'ouverture d'un consulat de l'U. R. S. S. à Marseille, lors de la signature de la convention consulaire franco-soviétique, les deux opérations ayant été confirmées au cours des récents entretiens de Moscou ;*

— *élévation au rang d'ambassades des représentations de la France auprès de l'O. C. D. E., de l'U. N. E. S. C. O. et du Conseil de l'Europe, où le délégué français est le seul à n'avoir pas rang et appellation d'ambassadeur car la situation en territoire français du siège de ces organisations n'avait pas conduit à envisager une telle solution qui ne se traduira, du reste, par aucune charge budgétaire.*

Le renforcement de la sécurité de nos postes à l'étranger entrepris depuis 1966, et dont la nécessité a été confirmée par le groupe de travail créé au Ministère des Affaires étrangères en 1968, se poursuivra par la création de 12 emplois nouveaux d'agents contractuels, qui seront affectés au gardiennage.

La hausse du coût de la vie à l'étranger exigera, par ailleurs, l'ajustement des dotations afférentes aux frais de représentation attribués aux chefs de postes diplomatiques et consulaires.

Le volume de crédits nouveaux le plus important (1.540.000 F) est destiné à l'entretien mobilier et immobilier des postes, aux frais de correspondance, aux loyers et aux frais de courrier et valises diplomatiques.

Des économies de 1.157.504 F porteront, selon une tradition bien établie, sur les effectifs des services français en Afrique du Nord et au Gouvernement militaire de Berlin. Cinquante-trois emplois sont supprimés — en contrepartie de 47 créations à l'administration centrale — selon la répartition suivante : 21 en Algérie, 23 au Maroc, 8 en Tunisie et 1 à Berlin.

III. — La presse et l'information.

Nous déplorons, depuis longtemps, le retard considérable dont souffre notre action en matière de presse et d'information par rapport aux activités correspondantes de nations d'importance voisine de la nôtre, telles que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne.

L'année 1970, ainsi que nous l'avions prévu dans notre précédent rapport, n'a fait qu'accentuer ce décalage puisque les crédits

mis à la disposition de nos postes ne leur ont même pas permis de compenser les pertes entraînées par la dévaluation du franc.

Pour les *émissions radiophoniques à destination de l'étranger*, un plan d'expansion, mis en œuvre en 1969 et revu en février dernier, a permis de porter la diffusion quotidienne de 60 heures 30 à 184 heures-fréquences. L'effort principal a porté sur les pays de l'Est, l'Afrique et le Proche-Orient.

Ce résultat est dû à l'accroissement sensible des moyens de la Direction de l'action extérieure et de la coopération à l'O. R. T. F.

L'effort, croissant depuis 1969, sera poursuivi en 1971 de façon très sensible (26 %) avec les objectifs suivants :

— extension du volume des programmes : 90 heures supplémentaires de programmes originaux, 20 heures de programmes repris, 24 heures de télévision ;

— augmentation des ventes de programmes français à l'étranger ;

— extension de l'assistance technique aux pays en voie de développement ;

— création d'un bureau à Abidjan.

Ainsi, la Direction des services d'information et de presse peut-elle à peu près tripler, grâce à cette liaison avec l'O. R. T. F., le volume de ses activités pour assurer la diffusion régulière de magazines radiophoniques, de bulletins radiotélétypes quotidiens en différentes langues et de séquences mensuelles d'activités politiques, ainsi que pour diffuser, par l'intermédiaire de nos postes diplomatiques et consulaires ou directement aux agences et personnalités étrangères, une documentation de qualité.

L'organisation de stages en France de journalistes étrangers s'avère, par ailleurs, très bénéfique. Un ajustement de 70.000 F portera à 550.000 F la dotation prévue à cet effet.

L'installation à Chypre d'un relais ondes moyennes pour lequel est ouvert, au présent budget, un crédit de 500.000 F, augmenté d'une somme égale pour le financement des émissions de l'Agence France-Presse en langue arabe, devrait permettre une large écoute de nos programmes au Proche-Orient, à partir de 1972.

Malheureusement ces deux dernières majorations sont les seules mesures nouvelles proposées au titre du budget des affaires étrangères.

Si les dotations de presse et d'information se trouvent majorées de 4.449.539 F et enregistrent ainsi une progression de près de 15 %, il ne s'agit, essentiellement, que de la prise en compte de crédits inscrits jusque-là à l'administration centrale et aux services à l'étranger, si bien que la majoration réelle des moyens est à peine supérieure à 4 %.

Dans ces conditions, il serait vain d'espérer donner à la France une audience universelle, malgré l'amélioration intervenant par ailleurs sur le plan radiophonique.

Si la France ne réussit pas à combler son retard en matière de télécommunications classiques, pourra-t-elle, du moins, profiter des techniques modernes ?

Car le problème prend, depuis quelques années, une dimension nouvelle avec l'apparition des *satellites* qui multiplie dans des proportions considérables les possibilités de liaisons phoniques et visuelles avec l'ensemble du monde.

La situation, à cet égard, est extrêmement préoccupante car existent actuellement deux monopoles de fait, américain et soviétique, que le handicap technique des autres nations s'avère jusqu'ici impuissant à briser.

Le 19 juillet 1964 ont été signés à Washington deux accords relatifs à la mise en place d'un régime provisoire applicable à un système commercial mondial de télécommunications par satellites. Ces accords réalisaient un compromis entre la thèse américaine, favorable à un réseau mondial unique géré par un organisme privé, et la thèse européenne tendant à assurer la participation des pays du vieux continent à la conception, à la gestion et à la fourniture du matériel.

Cinq satellites sont actuellement en service sous ce régime appelé *Intelsat*. Ils fournissent des circuits pour le téléphone, le télégraphe, la télévision et le télétype. La participation des pays non américains croît à chaque nouveau programme mais n'atteignait encore que 17 % pour le dernier.

Les négociations pour l'accord définitif ont débuté à Washington en mars 1969 et se poursuivent encore entre 71 pays. L'objectif est d'instituer une organisation mondiale qui mettrait à la disposition des participants des circuits spatiaux aptes à satisfaire leurs besoins nationaux.

Un compromis a été adopté en mars dernier, mais de graves divergences subsistent. Les Etats-Unis désirent interdire aux signataires de participer à tout autre système, élargir la compé-

tence d'Intelsat à d'autres domaines (météorologie, contrôle de la navigation aérienne...) et, surtout, conserver à leur compagnie privée « COMSAT » la place prépondérante qu'elle occupe présentement. Plusieurs pays, en particulier les européens, préfèrent se réserver d'autres possibilités et refusent une gestion permettant aux plus puissants utilisateurs de diriger l'organisation sans que la plupart des signataires puissent faire entendre leur voix.

Le deuxième réseau de satellites déjà en service est celui de l'Union soviétique qui, après avoir lancé plusieurs satellites « *Molnya* » depuis 1965, a proposé, en août 1968, un système de télécommunications spatiales mondial appelé *Interspoutnik*, qui serait ouvert même aux membres d'Intelsat. Mais ces propositions, faites à la veille de l'intervention militaire en Tchécoslovaquie, n'ont pas reçu l'écho espéré et tous les détails de fonctionnement n'ont pas été rendus publics.

La France est également associée à deux autres projets :

— un satellite franco-allemand, *Symphonie*, qui, placé en orbite stationnaire, à la longitude 15° ouest, dès 1971, devrait assurer des transmissions de télévision, de messagerie et de téléphone entre l'Europe (jusqu'à l'Oural), l'Afrique, l'Amérique du Sud et l'est de l'Amérique du Nord ;

— un satellite franco-québécois, encore à l'étude, prévu par l'échange de lettres du 14 janvier 1969.

Les décisions à prendre dans les prochains mois revêtent une importance capitale pour tout le monde francophone. Faute de pouvoir librement utiliser cette technique dont le rayon d'action et la rapidité risquent de rendre dérisoires les moyens de communication traditionnels, la culture française serait vite submergée par ses concurrentes américaine et soviétique.

C'est pourquoi l'Association internationale des parlementaires de langue française a placé ce grave problème au premier rang de ses préoccupations. Le Gouvernement s'efforce, avec l'appui de nos partenaires européens, de ménager à la France la place qui lui est due. Nous lui conseillons de faire aussi largement appel à tous les Etats d'expression française, afin de former un front plus large et, partant, plus efficace.

IV. — Les contributions internationales.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans le préambule de ce rapport, le chapitre 42-31 « Participation de la France à des dépenses internationales (*contributions obligatoires*) » se trouve allégé des 438.800.000 F versés en 1970 aux organismes de la Communauté économique européenne qui seront désormais financés par des ressources fiscales propres, conformément à la décision prise le 21 avril 1970 par le Conseil des communautés, ratifiée par notre loi n° 70-583 du 8 juillet 1970.

Si le poids de ces obligations internationales, dont nous avons maintes fois déploré la charge excessive qu'elles représentaient dans le budget des affaires étrangères, devient ainsi beaucoup moins lourd, leur évolution reste aussi inquiétante. Car celles qui demeurent à la charge du quai d'Orsay progressent encore de 10,46 % et recueillent près de la moitié des crédits nouveaux accordés au Ministère des Affaires étrangères.

L'ajustement proposé au titre des services votés sera ainsi réparti :

ORGANISMES	AJUSTEMENT PROPOSE
<i>I. — Organismes dont le budget pour 1971 est connu.</i>	
Organisation des Nations Unies (O. N. U.).....	+ 6.672.000
Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (U. N. E. S. C. O.).....	+ 1.561.000
Organisation mondiale de la Santé (O. M. S.).....	+ 1.798.700
Organisation de l'Aviation civile internationale (O. A. C. I.) : secrétariat général.....	+ 82.600
Organisation de l'Aviation civile internationale (O. A. C. I.) : accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande, du Groenland et des Iles Féroë.	+ 106.600
Organisation météorologique mondiale (O. M. M.).....	+ 86.450
Commission intérimaire de l'Organisation internationale du Commerce (G. A. T. T.).....	+ 101.300
Agence internationale de l'Énergie atomique.....	+ 399.000
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.....	+ 27.200
Conseil de l'Europe.....	+ 709.700
Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes.....	+ 2.300
Bureau international des poids et mesures.....	+ 53.500
Bureau international de métrologie légale.....	+ 3.000
Institut international du froid.....	+ 5.900
Bureau hydrographique international.....	+ 4.200
Total I.....	+ 11.613.450

ORGANISMES	AJUSTEMENT PROPOSÉ
<i>II. — Organismes dont le budget pour 1971 n'est pas encore fixé.</i>	
Organisation sanitaire panaméricaine.....	+ 24.700
Union de l'Europe occidentale.....	+ 243.000
Conseil de coopération douanière.....	+ 39.000
Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes	+ 135.000
Assemblée de l'Atlantique Nord.....	+ 19.280
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O. T. A. N.) :	
Contribution normale	+ 1.730.000
Financement de la transformation du bâtiment de l'O. T. A. N. en siège permanent.....	+ 2.000.000
Commission internationale de l'état civil.....	+ 2.400
Institut international des sciences administratives.....	+ 7.300
Union internationale contre le cancer.....	+ 13.900
Divers organismes internationaux dont le montant de la contribution est de faible importance, pour lesquels une majoration de 8 % du montant de la contribution ordonnancée en 1970 a été demandée.....	+ 271.456
Total II.....	+ 4.486.036
	MONTANT de la contribution.
<i>III. — Organismes de création récente ou auxquels la France a adhéré au cours de l'année 1970 :</i>	
Institut international de gestion de la technologie.....	1.112.000
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique	91.130
Union latine.....	200.000
Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie	4.120.650
Banque asiatique de développement.....	13.890.000
Total III.....	19.413.780
Total I.....	11.613.450
Total II.....	4.486.036
Total général.....	35.513.266
A déduire : communautés européennes (avant transfert au budget des Charges communes).....	— 5.375.000
	30.138.266
Arrondi à.....	30.000.000

Nos représentants, en liaison avec leurs collègues des principaux pays contributeurs, s'efforcent d'enrayer l'augmentation chronique des dépenses, notamment à l'O. N. U. Mais leur action se heurte à celle des pays en voie de développement, qui disposent de la majorité des suffrages à l'assemblée générale et sont les principaux bénéficiaires de cette situation puisqu'ils versent peu et reçoivent généralement davantage.

Le fait que près de 60 millions de dollars de cotisations régulières de divers membres sont impayés devrait inciter les responsables à prendre des mesures susceptibles d'éviter aux autres d'en supporter seuls les conséquences.

L'instabilité monétaire internationale, la crise du dollar et l'inflation américaine, l'effritement du pouvoir d'achat des agents rémunérés sur le budget de l'Organisation exercent également une pression dans le même sens.

Une tentative de programmation budgétaire visant à éliminer les gaspillages, actuellement en cours, pourrait jouer un rôle modérateur mais les perspectives immédiates ne sont guère encourageantes.

Rappelons, d'autre part, que la France et les pays socialistes se refusent toujours à payer leur quote-part d'environ 20 millions de dollars des intérêts et du remboursement du capital afférents à l'emprunt lancé pour financer les opérations de l'O. N. U. au Congo et au Moyen-Orient.

La dotation supplémentaire sollicitée au titre des *contributions internationales bénévoles* (chapitre 42-32) résulte d'un double mouvement : accroissement de notre effort pour certains organismes et diminution, voire suppression, pour d'autres.

Ces mouvements sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

ORGANISME	AJUSTEMENT
<i>I. — Dépenses supplémentaires.</i>	
P. N. U. D.....	+ 3.800.000
F. I. S. E.....	+ 556.000
Institut de recherches des Nations Unies pour le développement social	+ 100.000
U. N. R. E. F.....	+ 337.800
C. I. E.....	+ 1.250
Collège de l'Europe Bruges.....	+ 16.650
Veille météorologique mondiale.....	+ 156.250
<i>II. — Economies.</i>	
P. A. M.....	— 1.552.090
Centre international de Turin.....	— 1.000.000
Programme de sauvegarde des monuments de Nubie.....	— 750.000
Ajustements divers (sur la base des dépenses effectivement constatées en 1970).....	— 49.610
Totaux	+ 1.616.250

Au chapitre 42-35 « *Contribution à des organisations européennes à caractère scientifique et technique* », nous notons deux mesures nouvelles :

— 3.513.900 F pour porter à dix millions de francs la participation française à l'Organisation européenne de recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, qui réunit l'Allemagne fédérale, la France, les Pays-Bas, la Suède, la Belgique et le Danemark. Il s'agit de construire au Chili diverses installations scientifiques dont un télescope de 3,60 mètres ;

— 775.000 F destinés à la Conférence européenne de biologie moléculaire, qui rassemble douze pays.

Notre contribution à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) demeure fixée à 93.363.750 F.

V. — L'action sociale.

Les crédits d'assistance et de solidarité, pourtant si regrettablement limités, régressent de près de 7 %.

Le chapitre 46-92 « *Frais d'assistance et d'action sociale* » est amputé de 689.000 F malgré un ajustement positif de 294.000 F pour l'aide aux Français nécessiteux vivant à l'étranger, la différence provenant de l'achèvement du regroupement des sépultures civiles en Algérie (— 983.000 F).

Les frais de rapatriement (chap. 46-91) sont diminués de 294.000 F et l'assistance aux réfugiés étrangers (chap. 42-34) de 206.000 F, en raison de la diminution du nombre des parties prenantes.

La situation des biens et intérêts français ne s'améliore qu'avec une lenteur déconcertante malgré la multitude des interventions, négociations, voire accords.

La Commission mixte *franco-tunisienne* a jeté les bases d'un règlement des diverses questions en suspens. Mais la Tunisie n'a pas encore versé la première annuité de paiement des matériels et stocks agricoles rachetés, qui venait à échéance le 31 mars dernier.

Une légère amélioration a été constatée pour les immeubles dont la gestion avait été confiée, par voie d'autorité, à des sociétés contrôlées par l'administration. Par ailleurs, les possibilités de transferts de fonds ont été augmentées.

Le Maroc a accepté d'affecter au transfert du produit des récoltes des lots de colonisation appréhendés en 1966 le reliquat des facilités de change non utilisées lors des précédentes opérations. Mais le remboursement des matériels, cheptels et stocks n'a pu être assuré. En matière de transferts, nous n'en sommes encore qu'aux espoirs d'assouplissement de la réglementation en vigueur.

Beaucoup d'avoirs et biens français confisqués en *Egypte* à la suite des événements de 1956 ou de diverses nationalisations sont encore sous séquestre. Quelques-uns ont pu être récupérés et divers acomptes ont été versés.

Comme chaque année, on nous promet une accélération des travaux de la commission mixte, mais, hélas, la bonne volonté de nos partenaires, sans cesse affirmée, semble manquer regrettablement d'efficacité.

VI. — L'aide militaire à différents Etats étrangers.

Malgré le transfert au budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la coopération des crédits destinés au Congo-Kinshasa, au Rwanda et au Burundi (250.000 F), la dotation du chapitre 42-29 « Aide militaire à différents Etats étrangers » est majorée de 9.800.237 F.

En fait, les moyens disponibles en 1971 seront inférieurs à ceux de 1970 qui, compte tenu de l'existence de crédits de reports, avaient permis d'établir la répartition suivante :

	MISSIONS	BOURSES et stages.	AIDE directe.	TOTAUX
	(En francs.)			
Laos	9.500.000	2.300.000	1.200.000	13.000.000
Cambodge	11.500.000	4.600.000	6.000.000	22.100.000
Algérie	8.200.000	2.500.000	100.000	10.800.000
Maroc	13.500.000	3.700.000	»	17.200.000
Tunisie	400.000	2.500.000	10.000.000	12.900.000
Europe	»	210.000	»	210.000
Asie-Océanie	70.000	730.000	100.000	900.000
Afrique	410.000	400.000	»	810.000
Moyen-Orient	200.000	625.000	»	825.000
Amérique	»	385.000	»	385.000
Divers	»	220.000	»	220.000
Totaux	43.780.000	18.170.000	17.400.000	79.350.000

Malgré cela, le montant réel des dépenses exposées a conduit à procéder à une sévère déflation des effectifs de nos missions d'assistance militaire à l'étranger, ramenés de :

- 95 à 71 unités au Laos ;
- 135 à 72 unités au Cambodge ;
- 470 à 394 unités au Maroc.

Les crédits de report étant épuisés, un réaménagement s'impose.

Des économies sensibles peuvent être réalisées sur l'aide au Laos et au Cambodge où la situation locale exige la plus grande réserve. Déjà, à titre provisoire, est suspendue toute livraison d'armes et de munitions. Seul est encore fourni le matériel sanitaire. Des réductions substantielles frapperont aussi bien l'aide directe que l'entretien des stagiaires (le gouvernement de Phnom-Penh ayant rappelé la plupart d'entre eux) et les dépenses de fonctionnement de notre bureau militaire.

Les disponibilités ainsi dégagées permettront de financer :

- la reprise de notre aide directe au Maroc, pour un total de 4.000.000 F, envisagée à la suite du rétablissement des relations au niveau des ambassadeurs ;
- l'incidence de l'ajustement des soldes des personnels des missions et du versement de l'indemnité de perte au change ;
- la prise en charge, en vertu d'un engagement ancien, de la rémunération de trois officiers supérieurs français servant en qualité d'assesseurs en Argentine ;
- la traduction en année pleine du programme d'assistance militaire à l'Indonésie ;
- l'ajustement des effectifs de notre mission d'assistance militaire au Liban ;
- l'accroissement des frais de stage en Espagne, Grèce, Yougoslavie, Amérique latine...

Les 67.750.000 F de crédits demandés seront utilisés comme suit :

— Cambodge, Laos	20.000.000 F.
— Afrique du Nord.....	44.750.000
— Autres pays	3.000.000

VII. — Les investissements administratifs.

Les crédits de paiement afférents aux investissements administratifs (chap. 57-10) sont d'une faiblesse insigne : 2 millions de francs, ce qui représente une diminution de plus de 90 % par rapport à l'exercice en cours.

Ils seront vraisemblablement considérablement renforcés par les reports de crédits antérieurs puisque à la dotation de 23.540.000 F votée en 1970 se sont ajoutés 34.974.000 F non consommés sur les sommes que nous avons accordées pour les années passées.

Cela traduit une lenteur excessive de la réalisation d'opérations jugées indispensables et qui constituaient les bases minima de la nouvelle politique d'achats et de constructions que nous avons vivement approuvée parce qu'elle répondait à nos vœux si longtemps vainement exprimés

Dans le cadre de cette orientation vers l'abandon de locations onéreuses et aléatoires au profit d'aménagements de locaux susceptibles d'être librement adaptés aux besoins de nos postes diplomatiques et consulaires, on nous propose des autorisations de programme d'un montant de 12.906.000 F dépassant de 42,48 % celui de 1970.

Cette volonté de rénovation est de nature à nous satisfaire. Mais qu'importent les propositions si les réalisations ne suivent pas !

Nous n'ignorons pas que les opérations immobilières à l'étranger sont souvent soumises à des impératifs locaux échappant à notre souveraineté. Mais nous craignons que les retards proviennent trop souvent de considérations financières exclusivement françaises, allant à l'opposé de la rentabilité parce qu'elles prolongent les charges imposées par les situations provisoires auxquelles on cherche à mettre fin et majorent les devis en fonction de l'évolution, presque toujours défavorable, de la conjoncture monétaire

Les opérations nouvelles proposées s'analysent ainsi :

— construction d'une *résidence à Lagos*, seconde tranche d'un programme d'ensemble établi en 1960, commencé par la construction de deux immeubles de logements mais inachevé en raison de la rupture des relations diplomatiques ;

— réinstallation de la *chancellerie* à *Kigali*, dans une maison appartenant à la France qui va être libérée par l'achèvement de la construction de la résidence de notre ambassadeur au Rwanda ;

— construction de la *chancellerie* à *Québec*, afin de regrouper tous nos services dans un immeuble plus grand répondant aux nécessités du développement de nos activités ;

— construction de la *résidence* à *Wellington*, l'actuelle ayant été rendue pratiquement inhabitable par la construction d'une autoroute ;

— remise en état du bâtiment de notre *ex-consulat général* à *Kinshasa*, extrêmement délabré ;

— réinstallation de *l'ambassade* à *Addis-Abeba*, selon un plan qui a déjà fait l'objet d'inscriptions antérieures mais a été retardé par nos difficultés budgétaires ;

— restauration et entretien du *patrimoine immobilier français à l'étranger* : Palais Farnèse et Villa Bonaparte, à Rome, Palais d'Abrantès, à Lisbonne, ambassade à Copenhague... ;

— *études diverses* pour la préparation d'autres opérations immobilières à l'étranger ;

— entretien du réseau du *Service du chiffre et des transmissions* ;

— équipement des *services centraux* : deuxième groupe électrogène de secours, réfection de deux monte-charges, remise en état de bureaux ;

— remplacement du *standard téléphonique* du Quai d'Orsay.

DEUXIEME PARTIE

LES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

En réponse à une question posée à propos du budget de 1970, il nous avait été répondu : « La préparation d'un troisième Plan d'expansion culturelle est envisagée dans le cadre des travaux préparatoires du VI^e Plan ».

Nous ne pouvons malheureusement vous présenter aujourd'hui aucun plan analogue à ceux qui, de 1959 à 1968, donnèrent un essor sans précédent à nos relations culturelles.

Toutefois, les perspectives et les orientations de la politique française en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques ont fait l'objet, depuis le mois d'octobre 1969, d'un travail de réflexion dans le cadre des travaux préparatoires du VI^e Plan.

Ce travail a été conduit au cours de réunions rassemblant, à côté des représentants de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Ministère des Affaires étrangères, ceux des directions des affaires politiques et des affaires économiques du Département, les représentants du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, de la Direction des relations économiques extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances, de l'Education nationale, du Développement industriel et scientifique, de l'Equipement et du logement, de l'Agriculture.

La tâche entreprise par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques sera poursuivie au cours de l'année 1971 en vue de traduire en termes de planification les objectifs et les orientations retenus. Ces travaux, ainsi que ceux effectués dans le même sens par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, s'inscrivent dans le cadre de la décision prise par le Gouvernement d'étudier les orientations et l'évolution que doit suivre au cours des cinq années à venir la politique française d'aide au développement considérée dans son ensemble. Un groupe de personnalités, placées sous la présidence de M. Georges Gorse, a été chargé par le Gouvernement de coordonner l'ensemble de ces travaux.

Nous espérons qu'ils aboutiront rapidement et surtout que leurs conclusions pourront être mises en œuvre grâce à un soutien financier approprié. Nous avons toujours souligné que nos demandes réitérées d'un nouveau plan culturel ne procédaient pas d'un vain esprit dogmatique mais de la constatation que les crédits affectés aux relations culturelles n'ont été régulièrement relevés dans des proportions efficaces que pour respecter — ou approcher — le montant des tranches annuelles préétablies par les deux plans quinquennaux.

Les perspectives ne sont pas encore aussi favorables pour 1971.

Faisant suite à la réorganisation administrative décrite dans notre précédent rapport, l'exercice 1971 nous offre une nouvelle réforme de la structure budgétaire.

Sur le plan des *moyens humains et matériels* (titre III) les dépenses des services culturels, scientifiques et de coopération technique sont regroupées, tandis que les personnels affectés dans les établissements culturels et d'enseignement sont désormais différenciés des personnels des services.

Les dotations, jusqu'ici dispersées dans quatre chapitres, sur huit articles, ne seront plus réparties qu'en quatre articles :

- 31-11. — Article 5 : personnels ;
- 34-11. — Article 3 : frais de voyage ;
- 34-12. — Article 6 : matériel de fonctionnement ;
- 34-91. — Article 3 : loyers.

Au titre des *interventions publiques* (titre IV) sont rassemblés dans un même chapitre 42-21 (nouveau) tous les crédits d' « action culturelle et artistique » jusque-là différenciés entre « enseignement et œuvres à l'étranger » (ancien chapitre 42-21), « Bourses et accueil d'étudiants » (ancien 42-22) et « Action culturelle » (ancien 42-23).

Le nouveau chapitre 42-21 sera ainsi divisé :

- Article premier. — Etablissements culturels et d'enseignement ;
- Article 2. — Echanges culturels ;
- Article 3. — Moyens de diffusion ;
- Article 4. — Fonds culturel ;
- Article 5. — Echanges artistiques ;
- Article 6. — Boursiers français à l'étranger.

Les *relations scientifiques* seront individualisées dans le cadre d'un nouveau chapitre 42-22. Il était, d'ailleurs, déjà prévu, dans le fascicule budgétaire de 1970, un chapitre spécial, 42-27 « Echanges

et coopération scientifiques », qui devait être alimenté en cours d'année par virements internes mais ne se trouve maintenu que pour mémoire.

Au cours de l'exercice 1970, les *crédits de coopération* (dépenses ordinaires) soumis à notre examen particulier étaient répartis en trois chapitres :

- 42-24 « Coopération technique avec l'étranger » ;
- 42-25 « Contribution au développement de l'Algérie » ;
- 42-26 « Coopération culturelle avec l'étranger ».

Seul subsiste intégralement le 42-25, toujours réservé à l'Algérie. Les deux autres sont à la fois regroupés et ventilés sous une autre optique dans les nouveaux chapitres 42-23 « Aide au développement par la formation et par l'enseignement » et 42-24 « Aide technique au développement ».

Les dotations des relations culturelles, scientifiques et techniques représentant plus de 48 % du budget des Affaires étrangères, — volume exceptionnel pour une seule direction générale — nous devons étudier leur utilisation avec une particulière attention.

**Répartition des crédits budgétaires
de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.**

	1970	1971
I. — DÉPENSES ORDINAIRES		
<i>Services culturels, scientifiques et de coopération technique.</i>		
Personnel	34.708.301	38.228.236
Fonctionnement	13.178.300	13.515.044
Total pour les services.....	47.886.601	51.743.280
<i>Action culturelle et artistique.</i>		
Personnel	169.013.676	182.577.246
Fonctionnement	89.738.741	96.063.456
Echanges culturels.....	8.181.500	8.364.750
Moyens de diffusion.....	53.715.000	56.806.100
Fonds culturel.....	9.220.000	10.062.000
Echanges artistiques.....	11.950.000	12.750.000
Boursiers français.....	6.300.000	7.000.000
Total pour l'action culturelle et artistique	348.118.917	373.623.552

	1970	1971
<i>Relations scientifiques.</i>		
Fonctionnement et documentation.....	5.496.300	5.596.300
Echanges scientifiques.....	6.707.220	8.207.220
Bourses et stages.....	1.637.000	1.837.000
Total pour les relations scientifiques	13.840.520	15.640.520
<i>Coopération culturelle et technique.</i>		
Personnel	271.134.281	291.303.281
Fonctionnement	10.715.000	15.671.000
Bourses et stages.....	30.089.037	30.139.037
Opérations intégrées.....	22.064.445	29.467.445
Total pour l'aide au développement	(1) 393.002.763	(1) 426.580.763
Total pour les dépenses ordinaires	(1)-(2) 802.848.801	(1) 867.588.115
II. — DÉPENSES EN CAPITAL (crédits de paiement).		
Investissements immobiliers.....	5.775.000	9.000.000
Aide extérieure.....	21.530.000	16.000.000
Total pour les dépenses en capital	27.305.000	25.000.000
Rappel dépenses ordinaires.....	802.848.801	867.588.115
Total général.....	830.153.801	892.588.115

(1) Non compris le crédit consacré aux actions de formation en Algérie et inscrit au chapitre 42-25 « Contribution au développement économique et social de l'Algérie ». Ce crédit est de 19.280.000 F pour 1970 et 20.280.000 F pour 1971.

(2) Les chiffres globaux figurant ci-dessus ont été calculés après déduction des transferts de crédits réalisés au titre de 1971.

CHAPITRE PREMIER

LES RELATIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

A l'intérieur du nouveau cadre, une priorité absolue a été donnée aux ajustements nécessaires à un maintien des moyens existants qui, en raison du relèvement normal des rémunérations et de l'augmentation du coût de la vie à l'étranger, retiendra près de la moitié des mesures nouvelles, qui s'élèvent à 13.974.000 F.

Compte tenu de la part importante que représentent les dépenses de personnel, la progression des effectifs sera très limitée et, pour remédier à un certain déséquilibre entre les moyens humains et matériels, l'effort supplémentaire affectera surtout le soutien logistique : réorientation des instituts et centres culturels, formation des professeurs et experts, moyens audio-visuels de diffusion. L'aide à l'enseignement privé sera accrue pour les établissements confessionnels d'Afrique du Nord et du Liban, de même que les contributions aux recherches archéologiques (notamment pour le centre franco-égyptien d'études d'archéologie et d'architecture des temples de Karnak). L'ensemble s'est évalué à 3.800.000 F.

Le développement de nos relations scientifiques, entrepris ces dernières années, sera poursuivi grâce à 1.800.000 F de crédits supplémentaires, auxquels s'ajouteront 350.000 F destinés à l'accroissement du nombre des bourses accordées à des chercheurs français à l'étranger.

L'exercice 1971 apparaît exceptionnellement favorable pour les investissements culturels, scientifiques et techniques, qui offrent des pourcentages de majoration très sensibles par rapport à 1970 : 55,84 % pour les crédits de paiement, 103,44 % pour les autorisations de programme.

Mais la comparaison portant sur des chiffres relativement faibles, les premiers n'atteindront que neuf millions de francs et les secondes treize millions.

Aussi les opérations nouvelles seront-elles peu nombreuses :

— Hôtel-Dieu de France à Beyrouth (2^e tranche des travaux de reconstruction) ;

— Lycée de Londres (rénovation et modernisation) ;

- Lycée Chateaubriand, à Rome (1^{re} tranche de reconstruction), pour les investissements exécutés par l'Etat (chap. 56-20) ;
 - Collège Stanislas, à Montréal (agrandissement) ;
 - diverses participations d'un total de un million de francs (achats d'immeubles pour les Alliances françaises d'Amérique du Sud),
- pour les subventions (chap. 68-81).

I. — La francophonie.

Le développement de la langue française dans le monde demeure l'une des préoccupations majeures de nos relations culturelles.

Si de notables succès ont été obtenus ces dernières années, la compétition s'avère de plus en plus âpre.

C'est le cas, notamment, en Allemagne fédérale où, par les accords de Hambourg, les Ministres Présidents de tous les Länder, à l'exception de la Sarre, ont décidé de donner la première place à l'anglais, qui demeure seul étudié dans l'enseignement technique. Le risque est sérieux aussi aux Etats-Unis où des raisons de peuplement et de relations scientifiques et techniques placent l'espagnol et même l'allemand en position favorable dans l'enseignement secondaire.

Sans doute le nombre d'étrangers parlant français est-il actuellement bien supérieur à celui des époques passées où l'on qualifiait notre langue d'universelle parce qu'elle était celle de l'élite. Mais nous n'avons pas encore réussi à atteindre vraiment les masses. Le français ne gagne plus de terrain par sa dynamique propre et son expansion ne peut qu'être le fruit des efforts permanents de ceux qui ont la charge ou la possibilité de le diffuser.

La vigilance est d'autant plus nécessaire que nous assistons actuellement au paradoxe de le voir plus menacé en Europe que dans le reste du monde, si l'on en juge à la fois par l'exemple allemand signalé ci-dessus et par le sort qui lui est réservé dans les organismes internationaux.

Les mesures prises à l'O. N. U. sous l'impulsion du *groupe francophone*, composé des représentants de trente-deux pays, commencent à produire des effets positifs. Si depuis le 1^{er} janvier dernier l'aptitude à utiliser l'une des langues de travail du secrétariat est considérée comme un minimum suffisant au moment du recrutement, à partir du 1^{er} janvier 1972 les promotions de grade

et les accélérations de carrière par franchissement d'échelons à l'intérieur de chaque grade seront subordonnées à la connaissance véritable d'une seconde langue. A partir de 1973 sera même instaurée une prime linguistique au profit des agents bilingues.

Or, le français étant, avec l'anglais, l'une des deux seules langues de travail du secrétariat, les fonctionnaires de l'Organisation seront vraisemblablement amenés à le choisir de préférence à toute autre seconde langue officielle.

La portée de ces dispositions devrait, du reste, dépasser le cadre strict de l'O. N. U. pour s'étendre à toutes les institutions spécialisées et à l'Agence internationale pour l'Energie atomique liées avec elle par des contrats prévoyant l'harmonisation et la coordination de leurs actions, notamment dans le domaine administratif. Ainsi, le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, dont le siège est à Vienne, vient de créer un service d'enseignement des langues qui réserve une très large place au français. Mais il serait bon de promouvoir la constitution de groupes francophones à l'U. N. E. S. C. O., à l'Organisation mondiale de la Santé, à l'Organisation internationale du Travail, à l'Organisation météorologique mondiale, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à la Commission économique pour l'Afrique, etc.

Par contre, la position privilégiée qu'occupait le français dans les organisations européennes est menacée à la fois par l'emploi de plus en plus fréquent de l'anglais et l'usage, parfois systématique, des langues nationales, en particulier de l'allemand.

Des considérations politiques expliquent cette régression, dans la mesure où certains de nos partenaires craignent de voir s'instaurer, par le biais de l'habitude linguistique, une certaine hégémonie de la France. *Il appartient à tous les ministres et parlementaires français de lutter contre ce courant et de faire comprendre à leurs collègues étrangers que notre culture est un merveilleux instrument de large et libre compréhension mutuelle et non de conquête ou d'agressivité.*

L'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, si souhaitable à bien des égards, représente incontestablement une nouvelle menace linguistique à laquelle nous devons dès maintenant faire face. Mon expérience acquise à l'Assemblée de l'Atlantique Nord me permet d'affirmer que les deux langues peuvent facilement coexister, à condition que les par-

lementaires, personnalités et fonctionnaires francophones s'y emploient résolument. Si l'on note également un recul de notre langue dans cette assemblée parlementaire atlantique, c'est que la présence française n'y est pas toujours suffisamment effective. A la Commission scientifique et technique que j'ai l'honneur de présider, on parle essentiellement français.

L'organisme européen où le français est la langue de beaucoup la plus utilisée est la Conférence parlementaire de l'association entre la C. E. E. et les Etats africains et malgache. Ce fait, confirmant les enseignements de notre action à l'O. N. U., prouve sans équivoque l'influence déterminante que pourrait exercer une francophonie puissante et organisée.

En ce domaine, notre *Association internationale des Parlementaires de langue française* joue un rôle particulièrement effi- cient, ainsi que le prouve le chemin parcouru depuis son assemblée constitutive de mai 1967 à Luxembourg.

Dès sa première assemblée générale, à Versailles, en septembre 1968, elle a choisi quatre grands thèmes de travail dont elle a réparti l'étude entre ses membres : agence de coopération culturelle et technique, équivalence des diplômes, télécommunications par satellites, marché commun des biens culturels.

Des résultats positifs et des rapports très complets ont pu ainsi être présentés à la deuxième assemblée générale qui, du 25 au 28 mars dernier, a réuni à Abidjan 92 participants représentant 23 Parlements ou Etats et 6 assemblées régionales ou provinciales.

Sur le premier point, nous avons constaté une remarquable réussite puisque l'Agence de coopération culturelle et technique a effectivement été créée le 20 mars 1970. Vous avez ratifié en juin dernier cette première manifestation concrète de la francophonie.

Nous en examinerons plus loin les conséquences sur nos relations culturelles, scientifiques et techniques, comme nous le ferons pour les autres sujets spécialement étudiés à Abidjan et pour lesquels nous n'en sommes encore qu'aux propositions.

L'action de l'Association internationale des Parlementaires de langue française va s'étendre et se diversifier davantage à mesure que les projets qu'elle appuie se réaliseront. Il est donc capital de la soutenir et de lui faciliter la tâche au maximum. *Nous insistons*

tout particulièrement auprès du Gouvernement pour qu'il tienne le plus grand compte de ses travaux et, notamment, des résolutions qu'elle a adoptées, dont le texte figure en annexe au présent rapport. Car notre Association, bien que représentant, par les élus qui la composent, tous les peuples francophones, n'a aucun pouvoir législatif et ne peut agir que par intervention auprès des gouvernements.

Cette faiblesse apparente est, en fait, sa véritable force car, dégagée de toute politique partisane — domaine qu'elle s'est interdit par ses propres statuts —, comprenant des membres de tous les partis sans distinction de majorité et d'opposition, elle n'a d'autre objectif que de mettre la culture française au service du développement économique et du progrès social.

Son audience est déjà importante, même hors du monde francophone, par exemple auprès de la Communauté économique européenne avec qui s'ébauchent des relations privilégiées, sous l'impulsion du Président de l'Association, M. Victor Bodson.

D'autres manifestations attestent aussi l'existence d'une communauté linguistique francophone vivante.

La *Conférence des Ministres de l'Education des pays francophones*, qui avait tenu sa deuxième session annuelle à Paris, en décembre 1969, s'est à nouveau réunie à Nouakchott en février 1970, puis à Paris en avril 1970. Les ministres africains francophones de l'information ont étudié à Paris, en mai dernier, les problèmes touchant à la radio, à la télévision, au cinéma et à la formation professionnelle des journalistes.

L'*Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française* organise des colloques dont le dernier a réuni, en mars 1970, à Abidjan, plus de 200 participants pour réfléchir sur le thème : « l'université et l'éducation permanente ».

L'*Union culturelle et technique de langue française* organise des expositions et se consacre à la diffusion à l'étranger du patrimoine français culturel, technique et scientifique. Elle reçoit une subvention de 4.500 F du Quai d'Orsay.

Le *Conseil international de la langue française*, groupant des grammairiens et linguistes de divers Etats où le français est parlé, anime quinze commissions de terminologie constituées auprès des ministères intéressés à l'élaboration d'un vocabulaire spécialisé. Il étudie divers glossaires, notamment pour les techniques spatiales et la photographie dont les travaux sont très avancés. Un vocabu-

laire de psychiatrie est déjà publié. Il prépare, avec l'aide de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, un manuel du français scientifique à l'usage des chercheurs et des ingénieurs. Cette œuvre nous paraît capitale pour pallier le danger souvent signalé d'élimination de notre langue des activités scientifiques et techniques, c'est-à-dire pratiquement du monde moderne.

Il est actuellement subventionné par la Belgique, la France, le Québec, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal.

Nous ne saurions oublier la tâche considérable accomplie, en ce même domaine, par l'*Alliance française*, dont nous analyserons plus loin l'action particulièrement efficiente.

Mais c'est évidemment à la *Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques* qu'échoit la responsabilité déterminante de la sauvegarde et de l'extension de nos positions linguistiques. C'est du reste, l'une des principales options qu'elle a retenues pour les prochaines années et mettra en œuvre principalement par :

— un programme accru de formation et de perfectionnement des professeurs nationaux de français ;

— une orientation nouvelle donnée aux instituts et aux centres culturels, afin de les associer de façon plus étroite à cette entreprise de formation ;

— la priorité accordée à l'octroi de bourses aux futurs professeurs de français, ainsi que l'augmentation du nombre de ces bourses ;

— une action en faveur de la diffusion et de la commercialisation du livre français à l'étranger ;

— une action conjuguée avec l'O. R. T. F. en vue de développer la diffusion ou la vente à l'étranger de programmes de radio-diffusion et de télévision.

Son objectif est de consolider, pour la rendre irréversible, l'implantation du français dans les pays totalement ou partiellement francophones et d'en faire, dans les autres, une langue de communication, privilégiée dans les Etats où sa position est déjà solide (Marché commun, Europe orientale, Proche-Orient), de plus en plus recherchée dans les autres, notamment par les cadres administratifs, industriels, commerciaux et scientifiques.

II. — L'enseignement.

L'enseignement est naturellement la base maîtresse de l'action linguistique.

Sur le plan quantitatif, l'effort de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques s'établit ainsi pour l'année 1969 :

- Enseignement en français et conformément aux programmes français dans les lycées et collèges français ou franco-étrangers :
 - 119 établissements ;
 - 4.054 membres du corps enseignant détachés par le Ministère des Affaires étrangères :
 - 92.000 élèves scolarisés.
- Enseignement de la langue française dans les Instituts, les Centres culturels et les Alliances françaises :
 - 59 instituts ;
 - 167 centres culturels ;
 - 200 alliances françaises ;
 - 767 enseignants détachés par le Ministère des Affaires étrangères ;
 - 400.000 élèves inscrits.
- Action pédagogique pour la formation des professeurs nationaux de français :
 - 157 conseillers et orienteurs pédagogiques.
- Lecteurs français auprès des universités étrangères :
 - 795 lecteurs détachés par le Ministère des Affaires étrangères.
- Enseignement du français dans les établissements secondaires et primaires nationaux :
 - plus de 1.000 établissements ;
 - 18.434 enseignants détachés par le Ministère des Affaires étrangères ;
 - 700.000 élèves environ.

Si l'on tient compte des 524 membres du corps enseignant affectés à des tâches administratives dans les services culturels des ambassades, l'effectif de nos enseignants à l'étranger s'élève à 24.731. On peut évaluer à plus de 1.200.000 le nombre d'élèves et étudiants qui, grâce à eux, apprennent notre langue.

Le programme d'action du Département pour l'année 1971 dans le domaine de l'aide en personnel apportée à nos établissements d'enseignement public de l'étranger a été limité, en raison des impératifs budgétaires, aux opérations prioritaires. Ces priorités concernent deux domaines :

- l'enseignement des disciplines scientifiques et techniques ;
- la scolarisation des enfants français dans les « petites écoles » françaises de l'étranger.

Grâce à un jeu de transformation et de mutation des postes existants, ces orientations ont pu être prises sans entraîner de créations de postes budgétaires pour 1971.

Dans le domaine des établissements, le programme d'action s'inspire de l'idée qu'il est de loin préférable de contribuer à la formation et au perfectionnement des professeurs nationaux de français plutôt que d'assumer la charge d'un enseignement direct. Dans cet esprit, on s'efforcera, d'une part, de dispenser dans les établissements, lycées, instituts français et centres culturels, un enseignement de qualité qui pourra éventuellement servir de référence à l'enseignement local ; d'autre part, et toutes les fois que cela sera possible, de permettre aux instituts et centres d'abriter une section de perfectionnement des professeurs locaux de français comme c'est déjà le cas dans certains pays. Les bureaux pédagogiques de nos services culturels bénéficient ainsi de possibilités accrues en locaux et des facilités nouvelles pour l'application des méthodes et techniques déterminées d'après les besoins de l'enseignement local.

Les lycées français furent longtemps les foyers essentiels de diffusion de notre langue. Ils gardent encore, dans certains pays du tiers monde, ce rôle de formation des élites locales. Mais leur influence décroît avec l'alphabétisation de masse entreprise dans les pays en voie de développement par les établissements nationaux. C'est donc à l'intérieur de ceux-ci que doit désormais être transférée ou, du moins, prolongée notre action.

Les instituts, centres culturels et réseaux d'Alliance française se consacrent également à des tâches d'enseignement direct, mais seront davantage orientés vers le perfectionnement des professeurs étrangers de français et l'organisation de cours pour les futurs boursiers et pour des clientèles spécialisées en provenance des écoles normales, universités, administrations et grandes entreprises locales.

Les *techniques audio-visuelles* rendent les plus grands services pour ces tentatives de percée directe en milieu étranger. Le Ministère des Affaires étrangères a élaboré en 1970 une nouvelle méthode, « La France en direct », spécialement adaptée à l'enseignement secondaire étranger. Il doit faire paraître, en 1971, des manuels destinés à l'apprentissage de la langue technique. Il s'adresse surtout, aux organismes dépendant du Ministère de l'Education nationale : Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises dans le monde, Centre de recherches et d'études pour la diffusion du français à l'étranger.

Ces deux derniers organismes se consacrent aussi à la *formation* et au *contrôle pédagogique des professeurs tant étrangers que français* qui enseignent notre langue.

Cette œuvre est capitale dans une optique de développement universel de notre langue, impossible à mener à bien par les méthodes traditionnelles en raison de l'insuffisance de nos moyens humains et matériels. Elle est indispensable pour conserver la maîtrise de cette entreprise ambitieuse.

Des programmes spécifiques ont été mis en place à Paris (Institut des professeurs de français à l'étranger) et à Besançon (Faculté des Lettres). Des inspecteurs de l'Education nationale et 160 conseillers pédagogiques sont régulièrement envoyés en mission à l'étranger.

La formation des professeurs étrangers de français est assurée dans les départements de français ou facultés de pédagogie des universités étrangères, ainsi que dans les écoles normales où sont détachés des spécialistes français. Le Ministère des Affaires étrangères y participe activement, le plus souvent par l'envoi de personnel spécialisé, de documents et de matériel pédagogique.

Cette formation s'exerce aussi en France dans de nombreuses universités. Des stages bi-annuels de formation d'animateurs pédagogiques rassemblent périodiquement 530 professeurs français et étrangers, sous l'égide du Quai d'Orsay.

En 1970, 12.350 professeurs étrangers de français ont participé à des stages organisés à l'étranger pour une durée moyenne de quinze jours, la journée de stagiaire nous coûtant de 40 à 80 F ; 1.400 ont effectué un stage d'un mois en France d'une valeur de 1.250 F.

La nouvelle mission assignée à nos instituts et centres culturels, en ce domaine, prolongera et multipliera opportunément ces efforts.

Mais l'une des faiblesses de notre enseignement, considéré dans une optique de rayonnement à l'échelle du monde, réside dans *l'inégale répartition de nos moyens*.

Malgré les efforts de redéploiement déployés ces dernières années, *près de 75 % de nos effectifs en personnel enseignant sont affectés à l'Afrique du Nord*.

Sans doute, une comparaison entre 1964 et 1968, par exemple, laisse apparaître des pourcentages d'augmentation sensibles au profit d'autres régions : 300 % pour l'Amérique du Nord (conséquence du développement de la coopération franco-québécoise), 144 % pour l'Amérique latine, 140 % pour l'Europe de l'Est et pour le Moyen-Orient, 130 % pour le Japon, la Chine et l'Océanie. Mais appliqués à des chiffres trop réduits, ils n'affectent que très légèrement la répartition totale.

Le rééquilibre de notre implantation ne pourrait être réalisé qu'avec le soutien de puissants moyens nouveaux car les liens étroits et les intérêts importants conservés avec les Etats du Maghreb nous interdisent d'y abandonner les positions acquises.

Les limites budgétaires imposées au Ministère des Affaires étrangères excluent pratiquement toute amélioration tangible.

En 1971, il devra se contenter de renforcer les points les plus faibles, c'est-à-dire l'Asie et surtout l'Afrique non francophone qui présente un intérêt particulier pour l'avenir de notre culture sur tout le continent noir, les francophones ayant besoin de trouver avec leurs voisins une langue de communication commune.

Les brèches existant ainsi dans notre réseau d'enseignement nuisent non seulement au rayonnement de notre culture mais aussi à la *situation de nos compatriotes établis à l'étranger*. L'impossibilité de donner à leurs enfants une instruction française empêche beaucoup de Français de s'installer hors de notre pays, en des lieux où leur présence serait fort souhaitable pour notre expansion économique.

L'existence des « petites écoles » ou écoles consulaires, supportées par les associations de parents d'élèves, paraît insuffisante pour résoudre un tel problème. Malgré l'aide financière et péda-

gogique des ministères des Affaires étrangères et de l'Education nationale, elles ne peuvent suffisamment se développer pour couvrir les besoins de toutes les colonies françaises.

Les droits de scolarité exigés des familles françaises pour faire instruire leurs enfants dans des établissements français représentent pour nos compatriotes un sacrifice souvent excessif, car les bourses accordées par l'Education nationale sont nettement insuffisantes.

La situation, loin de s'améliorer, s'aggrave dans certains pays. Ainsi, en *Belgique*, les droits de scolarité viennent d'être majorés à la suite de la diminution de la subvention versée par le Ministère des Affaires étrangères au lycée français. *Une telle décision est une atteinte grave au principe de la gratuité de l'enseignement inscrit non seulement dans les lois françaises, mais dans celles des autres pays de la Communauté économique européenne.*

Une solution pourrait être fournie par l'harmonisation des programmes dans le cadre du Marché commun et par une multiplication des accords d'*équivalences de diplômes*, conformément aux recommandations de l'Association internationale des parlementaires de langue française, ce qui permettrait à nos compatriotes de suivre l'enseignement national de leur pays de résidence.

Les institutions privées.

L'Alliance française est à la fois la plus ancienne et la plus vigoureusement vivante entreprise d'amitié intellectuelle. Elle ne cesse de se développer et comptait dans le monde, en 1969, 1.250 groupements dont la réussite est extrêmement enviée à l'étranger. Sa liberté, son refus de toute propagande partisane, son efficacité dans la diffusion de la langue et de la civilisation françaises lui ont valu un prestige international incomparable.

S'adaptant remarquablement à l'évolution du monde moderne et aux problèmes de l'heure, elle s'efforce, depuis un quart de siècle, d'amener à l'étude du français les savants, les techniciens, les administrateurs et les commerçants, répondant ainsi parfaitement aux objectifs même de notre enseignement officiel à l'étranger. Cherchant à faire perdre au français son caractère de « langue de luxe », elle a fondé et développe sans cesse des écoles importantes et rayonnantes afin d'attirer le maximum d'élèves.

Le nombre de ceux-ci atteignait 6.200 à la fin de l'année dernière pour les lycées et collèges, celui des étudiants dépassait 176.000.

Parallèlement, l'Alliance a instruit en français, depuis la réouverture, en 1945, de son école de Paris, plus de 600.000 étrangers. Elle en reçoit de 6.000 à 8.500 chaque jour, au lieu de 600 à 850 avant la guerre. Ce succès est provoqué à la fois par la qualité de son enseignement et la chaleur de son accueil. Au même titre que ses méthodes pédagogiques si efficaces, la Maison de l'Alliance française, sa résidence, son restaurant, ses soirées artistiques, son service social, son cercle d'accueil, sa bibliothèque malheureusement trop étroite, donnent aux étudiants étrangers l'image d'une France généreuse et hospitalière qu'ils n'oublieront jamais et dont ils se feront les plus précieux propagandistes dans leurs pays respectifs.

Du reste, l'envoi de conférenciers à travers le monde et l'expédition de nombreux livres et films à l'étranger prolongent utilement ces contacts.

Pourquoi faut-il que, pour des raisons financières, cette œuvre d'un intérêt national incontestable, soit aujourd'hui sérieusement menacée ?

La trésorerie de l'Alliance se trouve dans une situation précaire.

Mai 1968 a porté un coup sévère à l'école de Paris. Elle a dû faire face, avec une subvention réduite de 20 % en 1969, aux majorations de charges, à la montée des prix et à une chute des effectifs étudiants qui n'a pas encore été compensée.

Le nombre d'ouvrages expédiés à l'étranger a diminué de 20 % en un an, par suite de l'augmentation des prix de transports.

Le nombre de professeurs détachés et pris en charge par le Ministère des Affaires étrangères demeure à peu près fixe : 400 dont 50 volontaires du service national. Dans certains pays, on en compte un pour 4.000 ou 5.000 élèves ! Même dans les pays les plus favorisés, comme l'Argentine, les professeurs recrutés localement représentent 95 % des effectifs enseignants. Se refusant à dépasser une limite au-delà de laquelle un minimum de qualité ne serait plus assuré, l'Alliance française est contrainte de freiner partout une progression jusque-là continue depuis sa création. Elle doit, de plus en plus, renoncer à satisfaire de nombreuses demandes étrangères.

L'Alliance française reçoit du Ministère des Affaires étrangères diverses subventions. Celle du siège s'élevait annuellement, de 1965 à 1968, à 500.000 F. Ce chiffre a été ramené à 400.000 F en 1969. Il avait été reconduit pour 1970, mais fut fort heureusement complété par une subvention exceptionnelle de 250.000 F. Le total des subventions de fonctionnement pour les alliances du monde entier régresse même régulièrement : 2.723.434 F en 1968, 2.310.979 F en 1969, 1.974.587,25 F en 1970 malgré la dévaluation qui amputait pratiquement ce chiffre de 12,50 % puisque la plupart des dépenses s'effectuent à l'étranger.

Le pourcentage de ces subventions dans le total des recettes de l'Alliance française est passé de 43 % en 1946 à 3,94 % en 1969 et les résultats du premier semestre en 1970 laissent prévoir que la chute se poursuivra cette année.

Elle est encore plus spectaculaire pour les subventions d'investissement : 1.393.634 F en 1968, 573.280 F en 1969, 410.098,15 F en 1970.

Les fournitures de matériel (500.000 F) sont également en baisse. Seules s'inscrivent en hausse les rémunérations du personnel détaché (19,4 millions de francs).

Une régression de l'Alliance française porterait sans aucun doute à l'enseignement et au rayonnement de notre langue à l'étranger un préjudice considérable, car la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques ne pourrait y suppléer, faute de crédits.

N'oublions pas, en effet, que grâce à ses ressources propres, l'Alliance française multiplie dans des proportions considérables l'efficacité de l'aide publique qu'elle reçoit.

En France, comme à l'étranger, l'Alliance française a la réputation d'être capable de « faire bonne chère avec peu d'argent ». Mais ce brevet enviable et justifié de rentabilité, qui ne saurait l'affranchir des lois économiques faisant varier le profit en fonction de la mise de fonds, devrait inciter le Gouvernement à participer davantage au développement d'une telle entreprise plutôt qu'à limiter progressivement sa participation.

Aussi, la Commission des Finances insiste-t-elle à nouveau vigoureusement en faveur d'une majoration substantielle des subventions et demande, au minimum, la consolidation de la subvention du siège au niveau de 650.000 F, atteint cette année après complément en cours d'exercice.

La Mission laïque française a été un peu mieux partagée puisque le nombre des enseignants détachés dans ses établissements est passé de 113 à 171 et les subventions de 743.880 F à 1.200.000 F.

De même, *l'Alliance israélite universelle* a reçu 602.000 F contre 502.207 F en 1969.

Quant aux œuvres religieuses, elles ont bénéficié d'un soutien évalué à plus de 11 millions de francs, supérieur d'environ un million de francs à celui de l'exercice antérieur. Une nouvelle majoration de 750.000 F sera affectée aux établissements d'Afrique du Nord et du Liban.

III. — Les moyens de diffusion.

Nous avons évoqué l'année dernière l'idée de création d'un *marché commun des biens culturels*, lancée par notre *Association internationale des Parlementaires de langue française*. Nous avons, notamment, analysé diverses propositions formulées par la section belge chargée d'étudier le problème. Les participants à l'assemblée générale d'Abidjan en ont largement débattu. Sans être superstitieusement attachés au principe même d'un marché commun, ils souhaitent vivement que les gouvernements s'efforcent de faciliter la circulation des personnes qui concourent à la vie culturelle et de tous les biens culturels.

La culture française, observait le Président Houphouët-Boigny en accueillant les congressistes, « restera synonyme du geste éternellement large, libre, disponible et divers du don et de l'accueil ».

Pourquoi faut-il que tant d'obstacles matériels s'opposent à cette libre disponibilité ?

De nombreuses restrictions limitent encore les échanges de biens culturels même entre pays francophones, la charge fiscale qu'ils supportent est considérable (jusqu'à 30 % de leur valeur), les droits de douane et de lourdes taxes les frappent aussi bien à l'entrée qu'à la sortie. La Commission des Finances et son rapporteur général demandent en vain, depuis longtemps, l'obtention d'un tarif réduit pour le transport aérien de ces biens. Le contrôle des changes et des complexités administratives bien inutiles aggravent encore la situation.

Une fois de plus, nous demandons au Gouvernement s'il est décidé à s'engager dans une voie qui permettrait à nos services culturels d'utiliser plus efficacement leurs dotations, déjà trop faibles et lourdement grevées par ces charges stériles.

Les objectifs devraient être ainsi définis :

- *suppression des barrières contingentes ;*
- *suppression totale des droits de douane ;*
- *suppression ou limitation à un plafond des autres charges fiscales ;*
- *obtention des biens culturels au moindre coût.*

Ces avantages pourraient, dans un premier temps, être accordés à des organismes agréés par chaque Etat (établissements d'enseignement, bibliothèques publiques, maisons de jeunes).

Le livre.

Les crédits affectés à la diffusion du livre et des publications françaises à l'étranger seront majorés de 842.000 F pour le Fonds culturel et 836.000 F pour les envois du Quai d'Orsay.

La réforme de gestion du *Fonds culturel* se poursuit selon les normes précisées dans nos rapports antérieurs, à base de programmes bisannuels proposés à l'édition française, regroupée, à 95 %, en 14 entités à l'exportation.

Les *actions de promotion générale* ont permis, en 1970, d'accorder un concours partiel aux expositions proposées par les éditeurs ou nos postes diplomatiques. Un effort particulier a été réalisé au pavillon français de l'exposition d'Osaka. L'*Association nationale du livre français à l'étranger* a servi de relais pour la mise en œuvre des programmes de traductions et des stages de formation de professionnels étrangers. La coopération avec le Québec a bénéficié d'un crédit particulier de 500.000 F.

Les *actions de caractère financier ou commercial* ont été entreprises pour compenser des pertes intervenues à l'occasion d'exportations au Brésil, en Egypte, en U. R. S. S. et en Yougoslavie.

L'*aide aux programmes d'exportation* a été relevée pour tenir compte de la hausse des coûts d'exportation, de plus en plus lourds pour les éditeurs.

La rentabilité de cette aide collective, sur laquelle nous avons toujours exprimé des réserves, ne semble guère répondre à l'attente de ses promoteurs. Une augmentation de nos exportations inférieure à 5 % en un an est, en effet, jugée insuffisante.

La répartition géographique n'est pas plus satisfaisante qu'au temps de l'aide individuelle directe aux éditeurs, si l'on en juge par la comparaison suivante, en pourcentage :

	1960	1969
Europe occidentale	45,25	47,25
Europe orientale	1,84	1,08
Afrique	23,11	19,65
Amérique du Nord.....	15,62	20,77
Amérique latine	8,08	6,38
Moyen-Orient	2,79	2,20
Asie	2,94	1,77
Océanie	0,37	0,90

Si l'Amérique du Nord bénéficie du développement de la coopération avec le Québec, on constate toujours les mêmes déficiences vers les pays lointains où les frais de transport et, bien souvent, l'incertitude monétaire locale rendent l'exportation financièrement non rentable.

Une fois de plus, un groupe interministériel a été créé, sous l'autorité du Premier Ministre, pour étudier ces difficultés. Il s'efforce de déterminer de nouvelles orientations pour l'année 1971. Ses premières recommandations nous paraissent intéressantes :

- mise en place de procédures exceptionnelles d'aide et de garantie pour l'exportation du livre français ;
- étude d'un mécanisme destiné à favoriser la diffusion du livre technique avec le concours des organisations et des milieux professionnels intéressés ;
- amélioration de l'information statistique sur les exportations de livres ;
- développement des programmes de traductions.

L'une des priorités en matière d'exportation de livres est *l'amélioration de la diffusion à l'étranger des livres scientifiques et techniques français.*

J'ai personnellement trop mesuré le handicap considérable que constitue, pour le rayonnement de la science française, la difficulté de se procurer nos ouvrages dans la plupart des pays étrangers pour ne pas vivement encourager une telle orientation.

A quoi sert, en effet, de consentir de lourds sacrifices financiers pour attirer des étudiants et stagiaires étrangers si ceux-ci se trouvent dans l'impossibilité de prolonger chez eux cette formation

française qu'ils ont reçue et de la répandre dans leur entourage ? De même, est-il important que les personnalités scientifiques que nous invitons en France puissent maintenir ces contacts par l'intermédiaire d'une documentation régulière.

Combien d'appels de détresse ai-je reçu d'anciens élèves qui, malgré leur fidélité aux écoles françaises, se trouvaient contraints de se reconverter, notamment aux méthodes anglo-saxonnes, parce qu'ils ne pouvaient suivre l'évolution de nos techniques, faute d'ouvrages français !

Du reste, l'intérêt manifesté par l'étranger est attesté par le fait que 30 à 40 % des commandes afférentes aux envois gratuits portent sur la science et la technique, de même que 50 % de nos expositions.

Sur le plan commercial, le problème est délicat malgré la priorité instituée dans la répartition des crédits du Fonds culturel en faveur des groupes d'éditeurs scientifiques et techniques.

Ne nous leurrons pas ! Ces prolongements indispensables de nos relations scientifiques sont extrêmement onéreux, car les livres techniques atteignent des prix très élevés. C'est sur ce point que le soutien financier et, surtout, les exemptions fiscales ou les réductions de frais de transport présentent un caractère vital.

Diverses mesures sont envisagées, telles que le recours au principe de la fondation, des aides et garanties contractuelles ou une adaptation de la production aux exigences des marchés étrangers, en particulier par des traductions. Nous voulons croire que ces études aboutiront rapidement à des résultats concrets.

Parallèlement, les envois gratuits réalisés par le Quai d'Orsay permettent d'approvisionner tous nos postes. Ceux-ci disposent d'un crédit leur donnant la possibilité de passer des commandes en fonction de listes sélectionnées qui leur sont régulièrement adressées et sont élaborées par une « Commission des nouveautés » comprenant des spécialistes de toutes disciplines.

Les ouvrages achetés en France par quantités importantes peuvent bénéficier de remises appréciables.

Les destinataires sont obligatoirement des établissements culturels français et étrangers, ainsi que des personnalités étrangères.

La répartition géographique semble de nature à redresser quelque peu le déséquilibre constaté pour les exportations commerciales, puisqu'en 1970 les pourcentages se sont établis ainsi :

Europe occidentale.....	24,94
Europe orientale.....	10,67
Afrique non francophone.....	5,57
Amérique du Nord.....	9,56
Amérique du Sud.....	15,61
Afrique du Nord.....	10,17
Moyen-Orient	7,86
Asie	15,62

Mais les limites budgétaires ne permettent pas de compensation véritable sur le plan quantitatif.

L'appel à la profession demeure donc déterminant.

Radiodiffusion. — Télévision. — Cinéma.

Les moyens audio-visuels verront leur dotation augmentée de 5 % (2.226.700 F).

Ainsi que nous l'avons indiqué l'année dernière, l'O. R. T. F. est devenu, en exécution du décret du 24 janvier 1969, le maître d'œuvre de notre expansion à l'étranger dans le domaine de la radio et de la télévision. Il reçoit, à cet effet, une subvention du Ministère des Affaires étrangères qui a été fixée, en 1970, à 49.800.000 F. Parallèlement, l'Office a contribué au budget de la Direction des affaires extérieures et de la coopération pour un montant de 31.200.000 F, auxquels se sont ajoutés 8.400.000 F de services divers.

Les modalités d'action sont arrêtées par un comité présidé par un haut fonctionnaire de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, ce qui permet d'orienter ces activités en fonction des impératifs de notre politique étrangère et des observations formulées par nos postes et nos services culturels, chargés de la distribution. Le Directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques est, du reste, membre du conseil d'administration de l'O. R. T. F.

La diffusion radiophonique s'effectue directement sur ondes courtes, sous le contrôle de la Direction des services d'information et de presse du Ministère des Affaires étrangères, et par l'envoi de programmes enregistrés, par l'intermédiaire du Quai d'Orsay.

En 1970 auront été gratuitement distribuées 61.975 heures de programmes, sous forme de bandes magnétiques ou de disques aux stations de 107 pays. Elles sont groupées en 96 émissions de variétés, de musique classique ou moderne et de magazines parlés. Les commentaires sont traduits en 17 langues. L'ensemble coûtera 15.100.000 F.

En 1971, l'installation de quatre émetteurs de 300 kW destinés à remplacer plusieurs émetteurs usagés de la station d'Allouis-Issoudun et l'implantation d'une station en ondes moyennes à Chypre permettront d'élargir la diffusion. Ces opérations seront complétées par l'augmentation de tirage des émissions existantes, la création de nouveaux programmes et le développement de la diffusion de l'émission « Paris nouvelles ».

En 1970, les crédits consacrés au secteur *télévision* ont permis l'envoi d'un important matériel documentaire comprenant :

- des séquences d'actualités (envois gratuits à 35 pays) ;
- des programmes extraits des chaînes métropolitaines (envois à 29 pays soit à titre gratuit, soit moyennant une faible redevance) ;
- des séries O. R. T. F. (envois gratuits à 108 pays) ;
- et des magazines (envois gratuits à 108 pays).

En 1971, les dotations doivent permettre de maintenir la réalisation et la diffusion de ces différentes productions dont la demande est en continuelle progression. Un effort particulier est prévu en ce qui concerne les magazines. Il portera sur les points suivants :

- extension de la diffusion dans les pays du Bassin méditerranéen ;
- augmentation de la part réservée aux problèmes économiques et techniques ;
- amélioration de la qualité technique des émissions ;
- réalisation en couleur du magazine scientifique *Aux frontières de l'avenir*.

En coordination avec cette action culturelle, est assurée une diffusion commerciale rendue extrêmement difficile par les coûts de production, souvent très supérieurs aux prix de vente possibles.

L'Allemagne, la Belgique, le Canada et, à un moindre degré, la Suisse et l'Italie sont nos meilleurs débouchés. L'Égypte a conclu un contrat, en 1968, avec la société nouvelle Pathé-Cinéma.

Les Etats-Unis nous sont plus fermés et, de plus, monopolisent le marché sud-américain. Deux accords ont cependant été signés avec une chaîne brésilienne et une chaîne mexicaine. Un intérêt semble se manifester en Colombie et en Bolivie.

Mais de graves obstacles subsistent en raison des différences de normes et de procédés techniques entre la France et les autres pays, des contraintes budgétaires et des difficultés juridiques ou financières suscitées par les sociétés d'auteurs, les syndicats d'artistes, d'exécutants et de réalisateurs.

L'enseignement du français s'exerce également par la radio et la télévision.

En matière de radio, il existe actuellement 9 cours enregistrés sur bandes magnétiques. Des ouvrages d'accompagnement reprennent le texte des dialogues en y ajoutant des explications grammaticales, des exercices et des commentaires en langue étrangère.

En 1969, 594 séries de cours ont été envoyées dans 59 pays, soit :

- 244 séries dans 21 pays d'Europe ;
- 243 séries dans 18 pays d'Amérique ;
- 26 séries dans 7 pays d'Afrique ;
- 74 séries dans 6 pays d'Asie ;
- 6 séries dans 6 pays du Moyen-Orient ;
- 1 série en Océanie.

L'effort d'amélioration qui doit être continué en 1971 se portera sur la diversification des cours et sur une meilleure adaptation aux besoins des utilisateurs.

Une méthode d'enseignement du français par la radio, destinée spécialement aux débutants, doit être réalisée, en remplacement du cours « le français chez vous ».

Par ailleurs, un projet de méthode d'enseignement du français scientifique par les moyens audio-visuels (film, film fixe, bande magnétique) est actuellement à l'étude.

En matière de télévision, les cours sont au nombre de quatre. Le matériel de base est constitué par des films de 16 millimètres en noir ou en couleur. Le matériel d'accompagnement comprend des ouvrages, des disques, des diapositives et des bandes magnétiques. Ces documents sont remis aux services culturels des ambas-

sades, qui les mettent à la disposition des utilisateurs sur leur demande : établissements français à l'étranger, chaînes de télévision, établissements scolaires locaux.

Conçus pour la télévision, ces cours sont également utilisés par les établissements scolaires comme éléments d'illustration du cours proprement dit.

181 séries ont ainsi été expédiées dans 66 pays, se répartissant ainsi :

- 63 séries dans 20 pays d'Europe ;
- 63 séries dans 20 pays d'Amérique ;
- 18 séries dans 13 pays d'Afrique ;
- 26 séries dans 8 pays d'Asie ;
- 8 séries dans 4 pays du Moyen-Orient ;
- 3 séries en Océanie.

Dans le domaine du *cinéma*, le Département s'efforce de faciliter la diffusion des films de long et court métrage dont la valeur culturelle et technique est susceptible de susciter une certaine attraction pour nos productions.

Il participe, en liaison avec l'organisme professionnel « Unifrance », à l'organisation de semaines du cinéma français à l'étranger. Il apporte aussi son concours à des représentations exceptionnelles au cours de divers galas.

IV. — Les échanges artistiques.

Les crédits d'action artistique passeront de 11.950.000 F à 12.750.000 F.

En matière de *théâtre*, le Ministère des Affaires étrangères s'efforce de faire connaître dans le monde le théâtre français, excellent instrument de connaissance de notre langue. Il utilise pour ce faire les grandes compagnies, théâtres nationaux, troupes de la décentralisation, compagnies privées. Son budget ne lui permet pas de prendre en charge tous les frais de ces opérations, qui sont élevés ; il s'efforce d'obtenir les meilleures conditions possibles des théâtres ou des organisateurs étrangers, structures d'accueil indispensables.

Le programme de 1971 prévoit, notamment :

- une tournée du Théâtre de la Cité de Villeurbanne dans les démocraties populaires et en U. R. S. S. ;
- des représentations dans les universités américaines ;

- un déplacement du Théâtre national de Strasbourg en Australie et Nouvelle-Zélande ;
- un effort pour faire connaître le jeune théâtre contemporain ;
- d'importantes tournées à Londres, à Rome, pour le centenaire de Rome capitale, en Scandinavie ;
- des représentations destinées au public universitaire et scolaire dans les trois pays d'Afrique du Nord, au Liban, en Egypte, en Grande-Bretagne et en Allemagne ;
- l'envoi de mimes et de ballets dans les pays où le public francophone est peu nombreux.

Dans le secteur des *arts plastiques*, la réalisation des grandes expositions est coûteuse. Les usages internationaux et les accords culturels prévoient que le pays d'envoi prend à sa charge les frais de transport et l'assurance, le pays d'accueil payant seulement les frais d'organisation et de publicité. Plus les œuvres sont de grande valeur, plus les primes d'assurance sont élevées.

Malgré ces difficultés, l'U. R. S. S., l'Europe orientale, l'Europe occidentale, l'Asie, le Moyen-Orient, les Etats-Unis et l'Amérique du Sud pourront accueillir des manifestations d'arts plastiques français.

Mais les gouvernements avec lesquels la France a signé des accords culturels exigent la réciprocité des expositions françaises qu'ils accueillent. Ils souhaitent que leurs artistes et leurs musées reçoivent la consécration de Paris. Ces demandes posent de graves problèmes techniques et financiers. Paris possède peu de salles d'expositions temporaires ; les frais de présentation sont, d'autre part, élevés.

Actuellement, douze projets sont à l'étude.

En ce qui concerne la *musique*, il importe de faire connaître à l'étranger nos grands orchestres, nos virtuoses et notre répertoire contemporain. L'Orchestre national de l'O. R. T. F. pourrait se rendre en U. R. S. S., en Pologne, à Montreux, en Italie et en R. A. U.

L'Orchestre de Paris effectuera des tournées à Prague, à Londres et aux Etats-Unis. L'Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F. se rendrait en Allemagne, et le Domaine musical aux Pays-Bas. L'Orchestre de chambre de Toulouse jouerait au Japon, cependant que les Percussions de Strasbourg effectueraient une longue tournée en Afrique du Sud et en Australie.

Une saison lyrique permettrait aux Portugais d'entendre des œuvres de Darius Milhaud, de Bizet et de Ravel. L'action des Jeunesses musicales de France à l'étranger sera aidée.

Le Ministère des Affaires étrangères organisera, comme chaque année, des tournées de récitals pour les jeunes virtuoses lauréats des concours internationaux et les petits ensembles de musique de chambre, qui, grâce à son appui, pourront se produire jusque dans les pays les plus lointains.

Des subventions seront accordées à des professeurs de musique en mission à l'étranger.

L'Action artistique, à la demande du Ministère des Affaires étrangères, facilitera la participation de candidats français à des concours internationaux de musique.

Enfin, le Ministère des Affaires étrangères accordera, en 1971, son appui à un certain nombre de manifestations musicales qui auront lieu en France et qui auront un prestige international : Concours international Marguerite Long-Jacques Thibaud ; Festivals internationaux d'Aix, Besançon, Royan et Strasbourg ; Festival du Marais.

V. — Les boursiers français.

Les bourses offertes aux étudiants et chercheurs français sont en augmentation constante.

Elles furent, en 1969, au nombre de 221, dont 185 pour les Etats-Unis qui attirent la plupart des candidats. Les disciplines étudiées en Amérique ont été les suivantes : sciences pures et appliquées (115 bourses), sciences juridiques, économiques et sociales (48), médecine (17), lettres et sciences humaines (5).

Cette répartition montre que la majorité des bourses a été accordée dans les domaines scientifiques et techniques. Elle fait également ressortir l'intérêt que la formation dans les « business schools » américaines éveille actuellement chez les étudiants français. Le Ministère des Affaires étrangères encourage cette tendance en accordant un plus grand nombre de bourses dans le domaine de la gestion des entreprises. Son action se conjugue ainsi utilement avec celle de la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises.

Le coût élevé des frais de séjour aux Etats-Unis limite sérieusement les possibilités, mais le total a pu être porté à 192 bourses pour 1970-1971. Le taux mensuel des bourses est de 200 dollars pour

les étudiants (avec prise en charge des frais de scolarité), 300 dollars pour les docteurs du 3^e cycle (avec 100 dollars pour le conjoint et 50 par enfant à charge), 450 dollars pour les docteurs d'Etat (avec mêmes compléments familiaux).

Cet effort est complété par celui de la *Commission franco-américaine d'échanges universitaires*, à laquelle le gouvernement français octroie une subvention annuelle de 1.250.000 F qui permet le financement d'un nombre important de voyages de professeurs, de chercheurs et d'étudiants français aux Etats-Unis.

Le Département prend également à sa charge les frais de voyages d'étudiants français titulaires de bourses attribuées par des pays étrangers (de l'Europe de l'Est, notamment).

Il envisage de lancer un programme d'une trentaine de bourses pour étudiants et chercheurs français désireux de se rendre au Japon.

Un crédit supplémentaire de 700.000 F est inscrit à cet effet au chapitre 42-21, affecté pour moitié à l'augmentation du coût des bourses existantes et pour moitié à l'octroi de nouvelles.

Pour 1971-1972, le Ministère des Affaires étrangères se propose de faire porter de façon encore plus pressante son effort sur les secteurs scientifiques de pointe en créant 25 bourses nouvelles d'études aux Etats-Unis, 10 bourses de recherche dans le même pays, 10 bourses d'études au Japon.

VI. — Les relations scientifiques.

Nous avons salué l'année dernière, avec le plus vif intérêt, la création, au sein de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, d'un *Service des affaires scientifiques*. Cette initiative répondait parfaitement au désir, depuis longtemps exprimé par la Commission des Finances, de voir nos relations culturelles orienter davantage leurs activités vers les réalités du monde moderne.

Satisfaction nous est donnée aussi par l'extension de notre réseau de conseillers et attachés scientifiques qui, en liaison étroite avec la Délégation générale à la recherche, jouent un rôle déterminant dans l'évolution scientifique de notre coopération avec les pays hautement développés et peuvent aussi permettre à la science française de s'imposer chez les peuples moins bien pourvus en ce domaine.

Il existe actuellement 27 postes :

Allemagne	2	Italie	1
Canada	2	Japon	1
Chine	1	Mexique	1
Espagne	2	Pologne	1
Etats-Unis	8	Suède	2
Grande-Bretagne	2	U. R. S. S.	2
Israël	1	Sud-Vietnam	1

Le budget de 1971 permettra de créer deux nouveaux postes.

Le Service des affaires scientifiques a pour tâches essentielles de recueillir au profit des organismes scientifiques, entreprises industrielles ou chercheurs français les informations en provenance de l'étranger, de répondre à toutes demandes des milieux scientifiques et industriels étrangers, d'orienter efficacement la coopération scientifique française; de veiller à la continuité des échanges scientifiques avec chaque pays.

Les conseillers scientifiques relevant, depuis la réforme de 1969, de la même direction générale que les conseillers culturels et les conseillers de coopération, il est devenu possible de faire bénéficier le développement de nos relations scientifiques à l'étranger de l'ensemble de moyens matériels trop réservés jusqu'ici aux rapports culturels et de coopération : bourses, livres et documentation écrite, instruments audio-visuels, locaux des centres et instituts français.

Les relations scientifiques s'exercent surtout dans le cadre des accords bilatéraux.

L'un des plus élaborés est celui qui nous lie à l'*Union soviétique*, grâce à l'institution de deux commissions :

— la grande commission, organe responsable, au plus haut niveau, de la coopération économique, scientifique et technique entre les deux pays. Se réunissant une fois par an, alternativement dans chaque pays, elle est placée sous la responsabilité directe du Ministre français de l'Economie et des finances et du Vice-président du Conseil des Ministres de l'U. R. S. S. Elle a un rôle surtout économique et fixe souverainement les grandes orientations et les objectifs ;

— la petite commission se réunit deux fois par an pour organiser la mise en œuvre concrète des décisions, sous un angle surtout scientifique et technique.

Les domaines prioritaires de coopération sont l'énergie atomique, l'espace, la télévision en couleurs et la médecine. Onze autres thèmes d'études communs ont été définis : exploitation des ressources de la mer, météorologie, technologie de la production agricole, technique de l'industrie charbonnière, informatique, problèmes de l'eau, dessalement de l'eau de mer, transport de l'énergie électrique à haute tension, construction, urbanisme, architecture, méthodologie de la prévision et du développement de la science et de la technique, transports ferroviaires.

Des échanges de chercheurs, des accords d'études réciproques entre organismes spécialisés, des missions particulières d'information complètent cette coopération qui devrait encore s'intensifier à la suite des entretiens qu'ont eus, le mois dernier à Moscou, le Président de la République et le Ministre des Affaires étrangères.

Des accords de coopération scientifique ont été également signés avec toutes les *démocraties populaires*, exception faite de l'Albanie.

La *coopération franco-américaine* s'exerce dans un cadre beaucoup moins structuré, surtout à base de visites des responsables français et américains de la recherche scientifique. Toutefois, plusieurs programmes de coopération ont été établis et ont connu un début d'application en 1970. Ils intéressent la recherche médicale, l'océanographie, la lutte contre les nuisances, l'urbanisme et la construction, les transports, la recherche agronomique.

Une forte augmentation des échanges franco-américains est prévue pour 1971.

Un accroissement des programmes d'échanges est également envisagé avec le *Canada*, le *Japon*, la *République fédérale allemande*, l'*Italie*, l'*Autriche*, la *Suède*, le *Danemark* et la *Finlande*.

Cette politique de relations scientifiques s'exerce par les moyens suivants :

1° *Envoi et accueil de missions scientifiques*: une dotation de 6.707.220 F a été réservée à cet usage pour l'exercice 1970. Une mesure nouvelle de 1.500.000 F permettra, en 1971, de financer les nouveaux programmes d'échanges avec les *Etats-Unis*, le *Canada*, le *Japon* et les *pays scandinaves*.

2° *Subventions à des établissements ou organismes scientifiques* qui, en 1970, ont été ainsi octroyées :

— organisme de coopération scientifique franco-algérien : 3.500.000 F ;

— stage de l'International federation for information processing au *Centre d'études pratiques en informatique et automatique* : 576.300 F. Faisant suite à plusieurs séminaires en langue anglaise (Rome, Londres, Belgrade, San Francisco), il fut le premier en français et obtint un vif succès : 562 heures d'enseignement complétées par des voyages d'étude et des stages en entreprise, ont rassemblé 30 candidats de 15 nationalités différentes, qui furent tous reçus par le jury international. L'expérience sera renouvelée en 1971 ;

— participation au programme d'échanges scientifiques entre la France et la Grande-Bretagne assuré par le C. N. R. S. et la Royal Society : 159.960 F ;

— subventions aux Instituts Pasteur : 530.000 F.

Les dotations demeureront identiques pour 1971.

3° *Envoi de boursiers français à l'étranger et accueil de boursiers étrangers en France* :

En 1969-1970, 84 étudiants et 17 chercheurs *français* ont pu ainsi poursuivre à l'étranger des études scientifiques de haut niveau.

En 1970-1971, le ministère espère pouvoir élever ces chiffres à 94 étudiants et à 45 chercheurs aux États-Unis, et à 20 étudiants au Japon.

La dotation devant passer de 3.005.453 F à 3.355.453 F, les contingents pourront être légèrement augmentés l'année prochaine.

Pour les *étrangers*, outre une réorientation des bourses d'études vers les disciplines scientifiques et techniques, a été décidé l'institution de « *bourses spéciales scientifiques* » destinées à des chercheurs de haut niveau désireux de poursuivre des travaux en France. Leur taux est de 1.200 F par mois pour les jeunes chercheurs et de 1.500 F pour les chercheurs confirmés, avec prise en charge de leur voyage aller et retour. En 1970 en ont été attribuées deux à la Suède, deux à l'Autriche et une à l'Allemagne pour les domaines de l'atome et de la recherche fondamentale.

Il est proposé, en 1971, de porter le contingent à 60 ou 70, au profit principalement de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suède, du Danemark, du Mexique, du Brésil, de l'Argentine et des pays de l'Est. Cela entraînerait une dépense supplémentaire totale de l'ordre de un million de francs, mais il n'est prévu au budget qu'une mesure nouvelle de 200.000 F.

Le Ministère des Affaires étrangères, assure, en outre, la *contribution française à des programmes scientifiques internationaux* élaborés dans les cadres suivants :

- Agence internationale de l'Énergie atomique ;
- Agence européenne de l'Énergie nucléaire ;
- Euratom ;
- C. E. R. N. ;
- Conférence spatiale européenne ;
- Conférence européenne des télécommunications par satellites ;
- Institut international de gestion de la technologie ;
- Commission océanographique intergouvernementale de l'U. N. E. S. C. O. ;
- Décennie hydrologique internationale ;
- Organisation météorologique mondiale ;
- Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral ;
- Organisation européenne de biologie moléculaire ;
- Projets de coopération scientifique et technologique en cours d'élaboration, à la suite des travaux préparatoires du groupe « Politique de la recherche scientifique et technique » du Comité de politique économique à moyen terme de l'Europe des Six.

L'importance des masses financières engagées, notamment dans le domaine nucléaire, exige une surveillance vigilante de ces activités, ne serait-ce que pour susciter l'exploitation sur le plan national des résultats obtenus et éviter les doubles emplois ou les incohérences.

Enfin, le Service des affaires scientifiques s'attache à *diffuser toutes informations sur la recherche et la technologie françaises*. Malgré des moyens fort réduits (296.206 F), il a obtenu d'appréciables résultats par l'envoi à l'étranger de nombreux livres et publications scientifiques, de magazines radiodiffusés et télévisés, de films scientifiques, techniques et médicaux.

Plusieurs expositions ont été organisées en 1970, notamment sur l'histoire de la médecine française, la recherche médicale contemporaine, la France puissance spatiale, la recherche sous-marine en France.

Pour 1971, il est envisagé de nouvelles actions :

— participation à des campagnes de promotion à l'étranger de la revue scientifique française *La Recherche*, d'un haut niveau analogue à celui des publications en langue anglaise et dont la qualité technique est contrôlée par le Ministère du Développement industriel et scientifique, pour laquelle il est inscrit un crédit de 100.000 F ;

— production d'ouvrages scientifiques spécialement destinés à l'étranger ;

— encouragement de la promotion commerciale du livre scientifique en aidant à la réalisation de traductions d'ouvrages français et en augmentant les moyens d'action du fonds culturel ;

— organisation de nouvelles expositions documentaires scientifiques destinées à sensibiliser les milieux étrangers intéressés aux recherches scientifiques conduites en France ;

— accroissement des moyens de diffusion du film scientifique.

Cette diffusion de la documentation scientifique française présente un double intérêt, car elle incite les spécialistes étrangers à entrer en contact avec nos équipes de chercheurs et ingénieurs et revêt une importance capitale pour la position de la langue française dans les milieux scientifiques.

CHAPITRE II

LA COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

La place de l'aide aux pays en voie de développement dans la politique étrangère française est désormais prépondérante.

La France milite, en particulier, en faveur de l'organisation des marchés des produits de base qui n'a malheureusement pu encore aboutir à des accords suffisamment larges pour être efficaces. Là réside vraisemblablement la seule solution réelle au problème angoissant de l'écart grandissant entre la prospérité d'une minorité de pays et le dénuement de masses humaines dont le poids démographique s'accroît sans cesse.

Malgré nos difficultés économiques et financières, nous sommes pratiquement les seuls, maintenant avec l'Allemagne fédérale — qui nous a même dépassés grâce à de massifs apports privés — à respecter l'objectif du 1 % du produit national brut fixé par la conférence de New Delhi comme norme d'assistance. Nous atteignons même 1,24 %, dont 0,69 % représenté par l'aide publique qui, se conformant aux recommandations du Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E., procède surtout par voie de dons, dans une proportion de 82,6 %.

L'aide française est essentiellement bilatérale, pour des motifs historiques découlant des liens conservés avec les Etats anciennement placés sous notre dépendance.

Des raisons culturelles (diffusion de notre langue et de notre culture) et internationales (la plupart des grands Etats ayant plus volontiers recours à cette méthode) sont invoquées dans le même but.

Sans méconnaître la valeur de ces arguments, nous souhaiterions une participation moins réticente à la coopération multilatérale. En effet, si celle-ci s'est jusqu'ici révélée plus onéreuse, nous sommes persuadés que ce handicap provient surtout de l'impact trop fragmentaire auquel elle se trouve condamnée par cette réserve des grandes puissances.

Une coordination complète à l'échelle mondiale — peut-être un peu utopique dans les conditions politiques de l'heure, mais qu'il faut néanmoins tenter de promouvoir — éliminerait peu à peu les lourds inconvénients de la dispersion actuelle, en particulier sur le plan de l'efficacité financière et surtout de l'égalité de traitement entre les pays bénéficiaires. Une telle orientation nous paraîtrait particulièrement justifiée après la décision des Nations Unies d'engager une nouvelle « décennie du développement ».

Les premières réalisations de la *Banque asiatique de développement* prouvent à la fois l'efficiace de la coopération internationale et les insuffisances de l'action unilatérale d'une nation aux moyens limités comme la nôtre. Le Gouvernement, conscient de la menace planant ainsi sur la présence technique de la France dans une région où cependant l'existence de liens anciens aurait pu nous favoriser, a dû se résoudre à une adhésion quelque peu tardive, ainsi que nous l'avons expliqué dans le rapport présenté en juin dernier sur le projet de loi de ratification (1).

Cet exemple mérite d'être pris en considération au moment où les départements ministériels intéressés étudient les moyens d'accroître l'efficacité de l'aide française et d'en améliorer les conditions.

I. — Crédits et programmes.

Les crédits de coopération culturelle et technique sont, comme les années précédentes, répartis entre plusieurs services qui font l'objet de dispositions budgétaires différentes :

— *le Service de coopération culturelle, scientifique et technique du Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères*, responsable de l'action de coopération culturelle et technique avec les Etats francophones d'Afrique noire et de Madagascar, auxquels s'ajoutera désormais l'Ile Maurice. Il bénéficie d'un budget complet, presque aussi bien doté que l'ensemble des affaires étrangères, et que rapporte notre collègue M. Schmitt ;

— *la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay* qui entre, seule, dans le cadre de cette étude ;

— *la Direction des relations économiques extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances*, dont les dotations, jusqu'ici inscrites pour ordre au budget des affaires étrangères, figureront désormais au budget de l'économie et des finances.

(1) N° 305 (1969-1970).

Cette dispersion nuit, sans aucun doute, à l'unité et à la rentabilité de notre coopération, bien qu'une coordination de plus en plus poussée ait permis de prendre quelques mesures concrètes par :

— l'organisation d'actions conjointes en vue de donner plus de cohérence à notre politique africaine, qui souffre quelque peu du clivage entre pays francophones et anglophones ;

— la constitution d'un fichier national des experts ;

— le « désenclavement » des agents de coopération et des organismes spécialisés dans l'aide au développement des pays tropicaux, afin que leur expérience soit mise au service de l'ensemble de notre politique à l'égard du tiers monde ;

— la mise à l'étude des mesures administratives nécessaires pour que les experts de coopération en fin de mission puissent réintégrer dans de bonnes conditions leur administration d'origine ;

— une meilleure organisation des établissements et des organismes chargés d'accueillir les étudiants étrangers en France ;

— une certaine mobilité entre les agents des services culturels et de coopération technique servant dans nos ambassades, tant en Afrique noire francophone que dans le reste du monde.

Pour les Affaires étrangères, nous notons comme *mesures nouvelles* :

— 3.500.000 F pour financer l' « opération jeunes maîtres » au Québec (échange de 250 jeunes professeurs) et le détachement de dix professeurs français au nouvel Institut universitaire de technologie de Caracas ;

— 2.500.000 F pour la contribution française, prévue par l'accord franco-coréen du 18 juin 1969, à l'équipement pédagogique et scientifique du Collège d'enseignement technique de Séoul, ainsi que pour l'équipement de l'Ecole normale supérieure de Phnom-Penh ;

— 7.000.000 F pour le développement de la coopération avec la Libye (formation professionnelle au sein de l'Institut libyen du pétrole, télévision, modernisation des installations de l'aviation civile, géologie, agriculture, administration), qui se limitait jusqu'ici à l'envoi de quelques enseignants et experts ;

— 700.000 F pour l'assistance pédagogique : enseignement des mathématiques modernes (extension au Proche-Orient et à l'Amé-

rique du Sud des stages de recyclage limités en 1970 à l'Afrique du Nord), enseignement technique et formation professionnelle des adultes ;

— 900.000 F pour la formation des personnels d'assistance technique ;

— 3.980.000 F pour la réalisation d'opérations intégrées (concentration sur un objectif précis des diverses formes d'actions de coopération : experts, missions, bourses, matériel...) en Afrique anglophone ;

— 1.000.000 F pour l'accroissement des actions de formation dans le cadre de la contribution de la France au développement économique et social de l'Algérie ;

— 11.342.000 F d'incidence de la hausse du coût de la vie sur les rémunérations des personnels de la coopération ;

— 1.659.000 F d'incidence de la hausse du coût de la vie sur les dépenses de fonctionnement.

Des économies importantes seront réalisées sur la gestion financière des coopérants en Algérie (un million de francs) et la contribution au développement économique et social de l'Algérie : 29.100.000 F au titre de l'aide libre et 11.125.000 F sur la subvention à l'organisme de coopération industrielle.

Au titre des investissements (chap. 68-80 « Aide extérieure », nous sont proposés 30.094.000 F d'autorisations de programme (4 % de moins qu'en 1970) avec l'affectation ainsi prévue :

Coopération technique.

Maroc	4.494.000
Tunisie	3.500.000
Asie	3.500.000
Moyen-Orient	2.500.000
Amérique	4.500.000
Afrique	3.800.000
Europe	300.000
	<hr/>
Total	22.594.000

Coopération culturelle.

Ecole normale de Phnom-Penh (2 ^e tranche).....	2.000.000
Ecole normale d'Addis-Abeba (2 ^e tranche).....	2.000.000
Lycée de Caboul (2 ^e tranche).....	3.500.000
	<hr/>
Total	7.500.000

Par ailleurs, disparaît le « Concours au développement industriel de l'Algérie » (chap. 68-82), le terme de nos engagements en ce domaine devant être atteint à la fin de la présente année.

Les programmes de coopération culturelle et technique pour 1971, dont l'élaboration est actuellement en cours, s'inscrivent dans le cadre des orientations que le Ministère des Affaires étrangères souhaite imprimer à la politique française en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques.

Le choix des opérations retenues s'effectue en fonction des trois objectifs :

- concourir au développement culturel, économique et social des pays du tiers monde ;
- étendre le rayonnement de la langue et de la culture françaises dans tous ses aspects littéraires, scientifiques et techniques ;
- développer les échanges économiques entre la France et les pays qui bénéficient de son assistance.

Priorité est donc accordée aux interventions qui satisfont à l'un de ces critères et si possible à leur ensemble. Ainsi le Ministère des Affaires étrangères, en s'engageant à participer en 1970 à la création du Centre de formation professionnelle de la télévision iranienne, peut espérer à la fois participer à la formation des techniciens nécessaires au développement de cet organisme, diffuser l'usage de la langue et de la technique françaises dans un secteur-clé de la vie culturelle iranienne et induire, à plus long terme, des commandes de matériel vers les entreprises françaises.

Hors des régions privilégiées, telles que le Maghreb et la péninsule indochinoise, notre aide doit être attribuée, en 1971, par priorité aux pays qui, par leurs atouts économiques, leur organisation et la stabilité de leurs institutions, sont vraiment capables de l'assumer et d'en tirer bénéfice. Une telle orientation devrait conduire à

reporter des moyens sur des États tels que le Mexique, l'Iran, le Nigéria, quitte à renoncer à des interventions sporadiques au profit d'autres États des mêmes régions.

Le Ministère des Affaires étrangères s'est également engagé dans un processus de regroupement de ses moyens d'action sur un certain nombre de secteurs-clés où son intervention peut avoir un effet multiplicateur plus important. Ainsi, pour l'enseignement, la priorité est donnée à la formation des maîtres et des cadres des secteurs public et privé, au détriment des tâches d'enseignement direct qui, notamment au Maghreb, absorbent une part encore importante des crédits de coopération. Seront également privilégiées les opérations de « décollage » économique et l'assistance en matière de planification.

Pour chacun de ces secteurs prioritaires, le Ministère des Affaires étrangères tend à écarter les interventions diffuses, telles que l'envoi d'enseignants ou d'experts disséminés dans les administrations étrangères, dont l'efficacité est douteuse et, au demeurant, difficile à évaluer. Il s'efforce, en revanche, de promouvoir les opérations ayant pour support un établissement d'enseignement, un institut de recherche, une société d'Etat et pour lesquelles la gamme entière des moyens d'action (enseignants, conseillers techniques, bourses, fourniture de matériel, etc.) peut être mise au service d'une finalité précise. Afin d'éviter que des opérations ne persévèrent indéfiniment dans leur être, elles sont assorties, dans toute la mesure du possible, d'un programme de formation des homologues étrangers destinés à assurer, le moment venu, la relève des enseignants et des experts français. Cette politique permet de réduire progressivement la part de la coopération de substitution au profit des activités de formation, de conseil et d'organisation.

II. — Le personnel.

Les problèmes de personnel constituent, avec les impératifs financiers dont ils dépendent, du reste, étroitement, les principaux obstacles du développement de notre coopération.

Ils ont longtemps été résolus par l'utilisation des corps administratifs ou techniques spécialisés des services d'outre-mer ou par l'appel aux membres de l'Education nationale. L'importance numérique de ces administrations et le fait qu'elles ne suscitaient pas de

difficultés pour les réintégrations ultérieures permettaient de répondre plus facilement aux nécessités de la coopération.

Mais la satisfaction des besoins nouveaux, en particulier dans les secteurs techniques, se heurte à une grave *pénurie de recrutement*. Les experts de haut niveau appartenant au secteur public et surtout au secteur privé ne peuvent trouver, dans la coopération, des conditions matérielles immédiates et des garanties de sécurité pour leur carrière, suffisantes pour les attirer en grand nombre dans cette voie. Pour redresser cette situation inquiétante, il est indispensable de déterminer des règles financières et administratives de nature à faciliter détachements et réintégrations.

D'autre part, le caractère de plus en plus spécifique des actions de coopération exige, pour en assurer l'efficacité maximum, l'envoi d'enseignants et experts dûment préparés aux tâches sensiblement différentes de celles qu'ils ont pu accomplir en métropole ou dans des pays bénéficiant de structures évoluées.

C'est pourquoi sera accru en 1971 l'effort déjà entrepris en ce sens dans la quadruple optique de :

— formation générale à la coopération par le Centre de formation des experts de la coopération technique ;

— formation spécialisée au bénéfice de techniciens de certaines disciplines pour les préparer aux conditions particulières d'exercice de leur spécialité dans un pays en voie de développement ;

— enseignement des langues grâce à des cours audio-visuels intensifs ;

— fourniture de documentation, afin de mettre à la disposition des experts les éléments de base nécessaires au moment de leur départ et surtout, en cours de mission, un service gratuit et régulier des publications techniques et scientifiques leur permettant de suivre l'évolution de leur propre spécialité.

Le recours aux *volontaires du service national*, si précieux au cours des derniers exercices, pourrait également devenir plus difficile avec la réduction à douze mois du temps de service légal.

Les missions ne pouvant être inférieures à deux ans pour être vraiment utiles, les intéressés devaient déjà consentir un engagement supplémentaire de six mois. Celui-ci devra désormais être porté à un an, ce qui soulève une double question : financière pour l'Etat et personnelle pour les jeunes gens qui hésiteront peut-être

dayantage à retarder soit leur entrée dans la vie professionnelle, que la nouvelle loi leur permet au contraire d'avancer, soit la poursuite de leur études.

Cette dernière crainte, soulevée par l'avancement de l'âge d'appel et la suppression de la plupart des sursis, souligne même l'apparition d'un nouveau handicap : une régression considérable de la qualification de ces militaires du contingent est inévitable puisque beaucoup d'entre eux auront à peine commencé leurs études supérieures.

L'inquiétude est à la mesure des services rendus jusqu'ici, dont l'importance est attestée par le dernier bilan connu.

Les effectifs se sont élevés, en 1970, à 7.984, ainsi répartis :

	ENSEIGNANTS	COOPERATION technique.
Afrique noire et Madagascar	1.119	788
Afrique du Nord et Moyen-Orient	2.542	2.113
Québec	215	514
Amérique latine	83	254
Asie	128	100
Afrique non francophone	>	50
Europe	70	8
Totaux	4.157	3.827

Le niveau de formation est très élevé. Licenciés, diplômés d'études supérieures, docteurs du 3^e cycle et élèves de grandes écoles représentent un pourcentage très appréciable de l'ensemble. L'éventail des qualifications est très ouvert et, partant, les affectations très variées.

Le nombre et la répartition des appelés sont fixés annuellement par arrêté du Premier Ministre en fonction des besoins des pays signataires d'accords de coopération avec la France, transmis par nos ambassades.

Le taux de l'indemnité forfaitaire mensuelle varie, selon les lieux de séjour classés en 23 groupes, de 1.088,10 F à 1.814,10 F, parfois à la charge partielle ou totale de l'Etat étranger. Une prime d'équipement de 500 F, versée à la prise de service, et la gratuité des soins médicaux complètent ces avantages. Souhaitons qu'ils s'avèrent suffisants pour conserver à notre coopération ce capital humain qui, à défaut de sources de recrutement suffisamment abondantes, conditionne tout son avenir.

III. — Les bourses et stages.

La réorganisation des méthodes administratives s'est étendue aux bourses qui, culturelles, scientifiques ou techniques, font maintenant l'objet d'une gestion unifiée, au sein d'un *Bureau des bourses d'études et de stages*. Celui-ci, organiquement inséré dans les services de coopération culturelle et technique, travaille en liaison étroite avec les autres services de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour la diffusion du français à l'étranger et les échanges scientifiques et techniques.

Soucieux d'accroître, dans le cadre de la réorientation fonctionnelle de notre action culturelle, le rôle des bourses dans le domaine de la diffusion de la langue, de la science et des techniques françaises, le Ministère des Affaires étrangères a donné à nos représentants à l'étranger des instructions visant à modifier de façon sensible la répartition des secteurs pour lesquels sont en priorité réservés les crédits affectés à la formation, en France, de cadres étrangers dont la sélection fait l'objet d'une particulière attention.

En 1969-1970, les bourses (études et stages réunis) se répartissaient de la façon suivante entre les diverses disciplines :

Administration	8,27	
Economie	5,07	
Médecine, pharmacie	15,47	
Agriculture	6,71	
Sciences	12,89	} 28,44
Techniques	15,55	
Formation et perfectionnement des professeurs de français	9,67	} 38,11
Arts	2,49	
Lettres	8,07	
Droit	4,46	
Divers (information, sports, santé, archives, religions, etc.)	11,35	

Pour 1970-1971, le plan d'action prévoit :

A. — Bourses d'études.

7.553 bourses d'études seraient attribuées (contre 7.873 en 1969-1970) :

- 7.406 en France (en bourses d'une durée moyenne de 9 mois) ;
- 147 à Tananarive et dans les universités d'Afrique francophone, ainsi qu'au Congo (Kinshasa), en bourses de 8 mois.

La répartition géographique est la suivante :

Europe occidentale	773
Europe de l'Est	477
Afrique	543
Moyen-Orient	550
Asie, Océanie	701
Amérique du Nord	661
Amérique latine	997
Maroc, Tunisie	1.210
Algérie	444
Cambodge, Laos, Viet-Nam	352

En 1970-1971, pour la première fois une répartition par discipline a été fixée à l'ensemble des postes diplomatiques, établissant un minimum pour les professeurs de français et pour les sciences et un maximum pour les disciplines littéraires, juridiques et artistiques. Ces orientations ressortent du tableau ci-dessous :

	MINIMUM		MAXIMUM		ARTS
	Scientifiques et techniques.	Professeurs de français.	Lettres.	Droit.	
Europe occidentale	173	149	63	32	22
Europe de l'Est	30	28	>	>	>
Afrique	65	106	10	7	>
Moyen-Orient	66	28	25	7	>
Amérique du Nord	70	60	113	27	25
Amérique latine	143	161	70	47	22
Cambodge, Laos, Viet-Nam	64	20	9	6	>
Asie, Océanie	85	138	23	17	22

Dès 1970-1971 l'effort est porté en priorité sur la formation et le perfectionnement des professeurs de français, tant en ce qui concerne l'augmentation du nombre des bourses pour cette

discipline que pour l'aménagement de programmes spéciaux pour ces boursiers. Conjointement avec les services de l'Education nationale, le Ministère des Affaires étrangères a suscité, pour la rentrée universitaire d'octobre 1970, la création dans une dizaine d'universités d'un cycle spécial de formation et de perfectionnement des professeurs étrangers de français. Ce cycle, d'une durée de un à trois ans selon le niveau des jeunes maîtres, comporte un enseignement intensif (20 heures par semaine) particulièrement orienté, selon le niveau des intéressés, vers la pratique de notre langue ou la formation pédagogique et méthodologique (exploitation pédagogique des techniques audio-visuelles).

B. — *Bourses de stages.*

Le nombre prévu de bourses de stages pour 1970-1971 est de 4.736 (contre 3.781 attribuées en 1969-1970 pour une prévision de 4.728). Il y a lieu de relever, toutefois, que, dans le domaine spécifique des bourses de stages, la détermination de données statistiques ne peut qu'être d'ordre approximatif, les chiffres se trouvant faussés par les prolongations, les renouvellements, la durée variable des préstages linguistiques, les dates d'organisation des stages qui ne peuvent être prévus à dates fixes et ne correspondent pas à l'année universitaire ou civile. Les chiffres actuellement disponibles concernent donc 1969-1970 et montrent, par rapport à l'année antérieure 1968-1969, une progression appréciable qui devrait se poursuivre en 1970-1971. Elle ressort des deux tableaux ci-dessous montrant, d'une part, le nombre des bourses de stages, d'autre part, leur répartition en pourcentage :

	1968	1969	POURCENTAGE
Afrique au Sud du Sahara.....	461	412	10,6
Europe occidentale et de l'Est.....	297	486	12,5
Amérique latine.....	655	922	23,7
Moyen-Orient	266	274	7,1
Asie + Iran.....	262	337	8,7
Cambodge, Laos, Viet-Nam.....	131	207	5,3
Tunisie + Libye.....	241	383	9,9
Maroc	139	163	4,2
Algérie	328	497	12,8
Canada (Québec).....	»	127	3,3
Divers secteurs (boursiers A. S. T. E. F.)..	558	»	»
Japon, Nouvelle-Zélande, Israël.....	40	63	1,6

Ces stages ont été effectués dans les disciplines suivantes :

	NOMBRE	POURCENTAGE du total.
Economie	96	2,5
Administration publique.....	798	21
Travaux publics, transports, P. T. T. ...	434	11,1
Mines et industries.....	316	8,1
Commerce et hôtellerie.....	222	5,7
Agriculture, élevage, forêt.....	352	9,1
Santé	848	22
Formation générale.....	150	3,8
Enseignement et sport.....	76	1,9
Recherche scientifique.....	277	7,1
Social	73	1,9
Information	215	5,5
Divers	14	0,3

Si l'on tient compte du fait que 80 bourses de formation générale (2,1 % du total) sont affectées à des études scientifiques et techniques, le nombre total des stages dans cette catégorie a atteint avec 1.107 unités, 28,4 % de l'ensemble. Le secteur santé publique vient ensuite avec 848 unités et 22 %, le domaine de l'administration suivant avec 798 unités et 21 %, enfin l'agriculture avec 352 unités et 9,1 %. Ainsi 80,5 % des bourses ont-elles été affectées aux secteurs prioritaires de notre action de coopération technique.

Si l'action entreprise pour une réorientation des bourses se poursuit, d'ici trois ou quatre ans le pourcentage des bourses attribuées dans les disciplines scientifiques et techniques devrait passer de 28,44 % à plus de 35 %. Parallèlement, le nombre des bourses réservées au seul perfectionnement des professeurs de français dans l'ensemble du secteur confié aux services de coopération culturelle et technique s'établirait, pour 1971-1972, à 797, soit une augmentation de 143 sur les contingents déjà notifiés pour 1970-1971.

Un nouveau test linguistique, spécialement mis au point à l'intention des boursiers étrangers, est utilisé depuis le début de l'année 1970 par nos services culturels à l'étranger. En offrant un étalonnage précis du niveau linguistique des candidats, il permet de mieux définir la nature et le niveau de l'enseignement du français qui doit être dispensé aux boursiers, tant dans nos centres culturels à l'étranger qu'en France, en vue de leur permettre de s'adapter à notre enseignement supérieur.

Dans un même temps, tout en maintenant les stages de perfectionnement linguistique d'été destinés aux boursiers, le Ministère des Affaires étrangères et les services de l'Education nationale ont donné à ces stages une orientation scientifique marquée. C'est ainsi que sur les 280 boursiers étrangers convoqués en France pour le 1^{er} juillet dernier, plus des trois cinquièmes entreprendront à la prochaine rentrée des études scientifiques ou techniques.

A l'unification de la gestion des boursiers de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques correspond une simplification de la gestion par les organismes d'accueil, ramenés de quatre à deux. Depuis le 1^{er} août 1970 en effet la gestion des boursiers originaires du Maroc, de la Tunisie et du Viet-Nam a été unifiée au sein de l'Office de coopération et d'accueil universitaire, sans perdre pour autant les caractères propres qui résultent de la spécificité de ces groupes d'étudiants. Il partage désormais la gestion des boursiers avec le Centre national des œuvres universitaires et scolaires. L'objectif de cette réforme est de réduire le coût de la gestion tout en accroissant l'efficacité.

Depuis le milieu de l'année 1969, le Ministère des Affaires étrangères a entrepris, avec les services compétents de l'Education nationale, un certain nombre d'opérations destinées à permettre aux boursiers de mieux profiter des périodes de vacances universitaires pour connaître la France et les Français : séjours organisés à Paris à l'intention des boursiers affectés en province, bourses de neige, stages de vacances d'été (voile, aviron, plongée, etc.).

Ces opérations, subventionnées par le Ministère des Affaires étrangères, vont désormais se développer avec le concours du Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports.

Enfin, conscient de la nécessité d'améliorer les conditions de séjour à Paris des boursiers étrangers qui poursuivent des études et des recherches artistiques de haut niveau à Paris, la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques a entrepris de fonder des studios et des ateliers à la Cité internationale des arts, avec laquelle elle a passé une convention. Huit studios ont été ainsi fondés en 1970. Six autres devraient être mis à la disposition des boursiers pour le printemps 1971.

IV. — La coopération avec l'Algérie.

L'exercice 1971 marquera une reconversion importante de l'aide culturelle et technique à l'Algérie.

Celle-ci fait encore l'objet d'un traitement particulier, mais se trouve progressivement ramenée à un niveau plus supportable, ainsi que le demande depuis plusieurs années la Commission des Finances.

Le chapitre 42-25 « Contribution au développement de l'Algérie », diminué de 42 % en 1970, régresse à nouveau de près de 46 %, se trouvant ainsi ramené en deux ans de 150 millions de francs à 46.280.000 F.

Les réductions les plus substantielles et, incontestablement, les plus justifiées, affectent l'*aide directe*, pour un total de 29.100.000 F. En outre, seront économisés 11.125.000 F comme conséquence de l'achèvement d'opérations lancées par l'*Organisme de coopération industrielle*, au financement desquelles le gouvernement français s'était engagé, par l'accord franco-algérien du 29 juillet 1965, à participer pendant cinq ans.

C'est également l'arrivée au terme de la période quinquennale prévue par l'accord du 29 juillet 1965 sur les hydrocarbures qui fait disparaître du chapitre 68-82 « Concours au développement industriel de l'Algérie » les 40 millions de francs d'autorisations de programme qui y étaient annuellement inscrits et auxquels s'étaient ajoutés, en 1970, 5.170.000 F transférés du Fonds d'action conjoncturelle par arrêté du 16 juillet 1970. La quasi-totalité du reliquat des crédits antérieurs sera affectée à l'exécution des contrats récemment signés par Renault et Berliet pour la réalisation de deux usines de fabrication de voitures légères et de véhicules industriels.

Mais la coopération culturelle et technique normale demeurera aussi importante et même disproportionnée avec l'effort consenti envers les autres nations.

Les problèmes de *formation professionnelle* occupant une place prépondérante dans le cadre du plan quadriennal algérien, la France élargira son aide en la matière.

Un crédit supplémentaire de 1 million de francs, destiné à cet usage, figure dans la dotation du chapitre 42-25.

Dans la même optique, s'est ouvert à la fin de 1969, à Mostaganem, l'Institut algérien de technologie agricole, conçu par une équipe d'experts français et algériens et bénéficiant aujourd'hui

du concours de 60 ingénieurs ou professeurs français spécialistes de l'enseignement agricole adapté. La première promotion de 500 élèves devait être doublée à la rentrée dernière.

Ce succès a conduit le gouvernement algérien à demander à la France de préparer les dossiers d'ouverture d'autres instituts de technologie. Un accord a été conclu en juillet dernier pour les six secteurs suivants : entretien électromécanique, travaux publics et bâtiments, techniques financières et comptables, techniques commerciales, topographie, techniques de planification.

Le 22 août 1970 a été conclu un avenant à la *convention de coopération technique et culturelle* venue à expiration.

La répartition de la charge globale des rémunérations des coopérants civils, précédemment fixée à 52 % pour la France et 48 % pour l'Algérie, se trouve inversée pour l'avenir. L'Algérie assumera la totalité des charges afférentes aux appelés du service national (au nombre d'environ 1.300) et recrutera à ses propres frais, sous contrat algérien, les enseignants et experts français supplémentaires dont elle souhaite le concours.

Les nouvelles dispositions seront valables jusqu'au 31 août 1974 et la France « s'efforcera de répondre aux demandes de l'Algérie en coopérant selon un programme établi en commun ». Ces demandes sont importantes : 7.000 enseignants français en 1971 (alors qu'il n'y en avait que 5.118 à la fin de la dernière année scolaire) et 12.700 en 1974 ; accroissement du nombre d'assistants techniques de 1.596 actuellement à 5.400 en 1974.

Compte tenu de l'austérité qui nous est imposée, il nous paraît difficile de répondre à un tel appel sans compromettre gravement notre coopération avec le reste du monde. Rappelons qu'en 1970 nous avons consacré 82 millions de francs à la coopération culturelle avec l'Algérie, 20.565.000 avec le Maroc, 20 millions avec la Tunisie et seulement 15.300.000 avec les autres pays.

Les effectifs de coopérants français affectés à des emplois de substitution seront allégés au profit de ceux remplissant des tâches de formation. Les bourses et stages de formation en France seront accrus pour tenir compte des besoins aigus provoqués par une scolarisation intensive.

Parallèlement, l'*Office universitaire et culturel français* poursuit sa mission malgré une diminution constante du nombre de ses élèves et, partant, de ses enseignants. Au cours de la dernière année scolaire, il a reçu 12.500 enfants, dont les deux tiers environ

étaient français. La qualité de l'enseignement dispensé et ses efforts de rénovation pédagogique répondent parfaitement à l'attente de nos compatriotes et de la clientèle algérienne qui lui reste fidèle. Pour 1971, est envisagée une stabilisation de ses moyens et de ses effectifs, la subvention n'étant majorée que des mesures acquises pour atteindre 39.937.985 francs (chap. 36-11).

Le contentieux franco-algérien.

Malheureusement, l'avenir de la coopération franco-algérienne est toujours assombri par l'attitude générale de notre partenaire.

De nouvelles nationalisations de sociétés françaises ont aggravé encore un contentieux déjà lourd. Elles ont, notamment, frappé, en février et juin derniers, sept entreprises de commerce des bois. Selon la coutume trop connue, les textes de spoliation prévoient expressément le droit à indemnisation sans qu'aucun commencement d'exécution n'ait été esquissé. Il serait pourtant possible d'obtenir le respect des engagements pris par le gouvernement algérien si l'on en juge par l'exemple de la société américaine Philips Petroleum qui, nationalisée le 12 juin 1970, parvint à passer un accord avec l'Algérie un mois plus tard et perçut effectivement le montant de l'indemnisation le 30 juillet.

Des restrictions ont aussi été apportées à l'activité des Français dans le secteur portuaire, par l'attribution à une société nationale algérienne du monopole des activités d'aconage et de manutention.

Des arrestations arbitraires de ressortissants français ont eu lieu au début de cette année et, malgré les démarches insistantes de notre ambassade, la situation de trop de nos compatriotes reste extrêmement pénible.

Le problème des transferts de fonds reste entier et les Français quittant actuellement l'Algérie n'ont aucune possibilité d'emporter les capitaux qu'ils y détiennent. Les salariés français vivant en Algérie ne peuvent transférer qu'une partie de leurs revenus et de leurs cotisations sociales ou de retraite. Les non-salariés, à l'exception des médecins et des chirurgiens-dentistes, ne bénéficient pas de ces possibilités. Les sociétés françaises du secteur non pétrolier en sont également privées. Bien plus, certaines opérations antérieures à l'instauration du contrôle des changes algérien de 1963 n'ont pas été apurées et les avoirs inscrits aux comptes « départ définitif » sont bloqués depuis septembre 1966. Tout au plus a-t-on pu obtenir le transfert des soldes inférieurs à 20.000 dinars.

Par ailleurs, à la suite de la dévaluation du franc (non suivie par le dinar algérien), une ordonnance du 18 août 1969 prévoit la reprise par le Trésor algérien des bénéfices réalisés, à la suite de changements de parités monétaires, sur des opérations nées antérieurement à ceux-ci. Ainsi le cours du franc peut varier de 12,5 % selon qu'il est acheté ou vendu contre dinar en Algérie. Cette pratique, *condamnée par le Fonds monétaire international*, nuit particulièrement aux entreprises françaises installées en Algérie ayant contracté des emprunts à long terme à l'étranger.

Cette situation est d'autant plus intolérable que plus de 600.000 Algériens vivant en France — colonie qui peut désormais s'accroître annuellement de 35.000 salariés et d'un nombre illimité de travailleurs indépendants — bénéficient de grandes facilités pour transférer leurs fonds en Algérie, ce qui constitue pour l'économie de ce pays un apport extrêmement bénéfique. *Nous regrettons infiniment que les négociateurs français de l'accord du 27 décembre 1968 relatif à la circulation, à l'emploi et au séjour en France des ressortissants algériens et de leurs familles n'aient pas exigé une réciprocité de traitement en ce domaine.*

C'est également l'action *délibérément unilatérale de l'Etat algérien*, en violation de tous les accords régulièrement conclus, qui alourdit le *contentieux pétrolier*.

Le 25 juin dernier, les sociétés concessionnaires françaises ont été invitées à rapatrier en Algérie 90 à 95 % de leurs recettes en devises. Le 20 juillet, le ministre algérien de l'industrie leur a fait savoir que le prix de référence fiscale qui leur serait désormais appliqué était porté de 2,08 à 2,85 dollars le baril. Rappelons que l'accord de 1965 prévoyait une révision à partir de 1969, mais exigeait pour cela un accord des deux parties.

Cet acte arbitraire n'a pas encore été suivi dans les faits, mais poursuivant l'escalade le ministre algérien de l'industrie a estimé, le 21 octobre dernier, le « juste niveau du prix de référence » à 3,24 dollars, en attendant 3,35 ! Or, il est admis qu'au-delà de 3,65 toute entreprise est déficitaire.

En matière d'*échanges commerciaux*, l'Algérie conserve ses rangs de septième fournisseur et huitième client de la France.

Mais la situation se dégrade rapidement et le déficit de notre balance commerciale est passé de 425 millions de francs en 1968 à 718 millions en 1969.

Nos importations ont augmenté de 323 millions de francs, soit 11,70 %, grâce au pétrole qui, avec un accroissement de 119 millions de francs, représente 74 % du total de nos achats, au gaz (39 % de plus) et au vin (13,70 % de nos importations totales).

L'évolution du *marché viti-vinicole* français avait amené le Gouvernement, à la suite de nos énergiques protestations, à ralentir, fin 1967 et début 1968, le rythme des importations. Mais, sous couvert d'une politique de « complémentarité quantitative », tout le reliquat a finalement été absorbé et *nous avons ainsi versé 183 millions de francs supplémentaires aux producteurs algériens pendant que les nôtres voyaient leur récolte bloquée dans les chais.*

L'organisation communautaire du marché du vin a mis fin aux accords bilatéraux, à partir du 31 août 1970. En attendant la conclusion d'un accord, qui devrait intervenir avant le 31 août 1971, la Commission des communautés européennes a proposé un régime transitoire prévoyant en faveur des vins algériens une réduction de 40 % du tarif extérieur commun.

Les objectifs de la commission sont : l'uniformisation nécessaire des régimes d'importation, la suppression des contingents et des restrictions quantitatives, le respect du prix de référence.

L'Algérie a déclaré ne pouvoir se satisfaire de ces propositions car elle devrait abaisser les prix actuellement pratiqués à l'égard de la France (garantis jusqu'ici, sans souci de concurrence, par nos accords bilatéraux) et les augmenter en Allemagne et au Benelux où ils ne seraient plus compétitifs. Or ces deux derniers marchés sont considérés comme riches de possibilités futures.

Nous insistons fermement auprès du Gouvernement pour qu'il veille scrupuleusement au respect du prix de référence qui garantit la protection de la production intérieure européenne, car le marché serait fortement perturbé si l'on autorisait l'introduction de vins étrangers à des prix inférieurs.

Du moins pouvons-nous espérer que nos partenaires seront moins sensibles que nos propres dirigeants au chantage économique de l'Algérie.

Du reste, malgré la reprise de nos achats de vin, nos exportations alimentaires et agricoles vers l'Algérie sont en baisse constante, de même que celles de la plupart des produits de consommation. Nos ventes se développent surtout dans le domaine des biens

d'équipement (matériel mécanique et électrique, automobiles et tracteurs). D'importants contrats industriels ont été attribués à des firmes françaises.

Ces derniers facteurs ont entraîné une progression des échanges pour les quatre premiers mois de 1970, dans un sens plus favorable puisqu'elle affecte davantage nos exportations (27,2 %) que nos importations (22,6 %).

*
* *

Dans ces conditions, il est permis de s'interroger une fois de plus sur l'utilité des lourds sacrifices consentis en faveur d'un pays qui multiplie les brimades envers la France et dont l'opinion sur notre coopération était ainsi exprimée par son ministre de l'industrie, moins d'une semaine avant la reprise des négociations : « Ce serait une erreur de la part de la France de vouloir poursuivre à l'égard de l'Algérie une politique surannée d'exploitation, aussi irritante dans ses intentions qu'inefficace dans ses résultats ».

Si tel est le résultat de l'aide financière, technique et économique la plus importante jamais fournie par une nation à une autre, il est préférable de mettre fin aux sacrifices qui pèsent si lourdement sur notre budget.

Il est, effectivement, grand temps de réexaminer l'ensemble de nos relations avec l'Algérie pour les fonder sur des pratiques concrètes d'égalité, de réciprocité et de respect des engagements mutuels, ainsi que cela se passe entre l'Algérie et ses autres partenaires, qui, eux, ne font pas de cadeaux mais sont mieux traités et considérés.

Puissent nos négociateurs être aussi fermes que leurs collègues étrangers !

V. — La coopération avec divers pays francophones.

Maroc.

Le gouvernement marocain formule, chaque année, des demandes plus importantes de personnel enseignant. Les besoins exprimés ont pu jusqu'à présent être à peu près satisfaits, exception faite de certaines disciplines critiques, les mathématiques notamment. Mais, compte tenu des difficultés de recrutement et des contraintes bud-

gétaires, le Ministère des Affaires étrangères ne sera pas indéfiniment en mesure de satisfaire ces demandes, même si les autorités de Rabat assument la charge entière des recrutements.

C'est pourquoi, depuis quelques mois, à cette coopération de substitution succède peu à peu une coopération de formation des maîtres marocains.

La mise en œuvre de cette politique devrait entraîner, à moyen terme, la revision des conventions de coopération culturelle et technique franco-marocaine. Celle-ci est en effet régie par des textes, anciens et complexes, qui ne sont plus adaptés à la situation actuelle : convention culturelle du 5 octobre 1957, convention administrative et technique du 17 janvier 1957, complétée par les accords du 7 juillet 1962.

D'autre part, le Ministère des Affaires étrangères s'efforce d'obtenir que les appelés du service national perçoivent sans délai les indemnités qui doivent leur être versées par les autorités marocaines.

Tunisie.

La mise en œuvre des nouveaux protocoles de coopération culturelle et technique du 14 février 1969 et du 5 juin 1969 a permis de donner un nouvel essor aux relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et la Tunisie.

Cependant, le Ministère des Affaires étrangères n'est pas en mesure, faute de crédits et de possibilités de recrutement, de satisfaire la totalité des besoins de l'administration tunisienne en enseignants français.

Le programme de coopération pour l'année 1971 a été mis au point par la commission mixte franco-tunisienne. Il se chiffre à 13 millions de dinars, la contribution française étant de 4,4 millions de dinars (environ 44 millions de francs). 3.200 enseignants français et 400 coopérants techniques serviront l'an prochain en Tunisie, tandis que 1.800 boursiers et stagiaires tunisiens seront accueillis en France. Celle-ci participera d'autre part à plusieurs études dans le cadre du plan d'équipement tunisien.

En outre, depuis le début du mois d'octobre, la Tunisie reçoit en direct les programmes de la télévision française.

Cambodge.

La France apporte une contribution importante à l'effort de scolarisation entrepris par le gouvernement Khmer. Près de trois cents enseignants français sont détachés dans les établissements secondaires et supérieurs cambodgiens.

Cette présence du personnel enseignant français dans les structures d'enseignement nationales a permis de maintenir la place de notre langue en tant que véhicule de formation et de culture au Cambodge.

Toutefois, la politique de « khmérisation » engagée par les autorités locales depuis plusieurs années et mise en œuvre dans des conditions difficiles, du fait de la pénurie de maîtres qualifiés, a entraîné une certaine baisse du niveau de l'enseignement dans les diverses disciplines, en même temps qu'un abaissement sensible de la connaissance du français parmi les élèves des classes secondaires.

Cette situation a conduit le Ministère des Affaires étrangères à envisager un infléchissement de son action en mettant l'accent sur la formation des professeurs cambodgiens plutôt que sur la participation directe à l'enseignement, déjà fort importante.

C'est dans cette perspective qu'a été entreprise la construction d'une école normale supérieure à Phnom-Penh, dont la première tranche est en cours de réalisation.

Par ailleurs, un effort particulier porte sur l'organisation de stages de recyclage des professeurs cambodgiens, principalement en français, mais aussi, depuis peu, en mathématiques.

Moins directement orienté vers la formation des enseignants, l'action de nos professeurs dans les universités khmères (lettres, sciences et droit) y contribue néanmoins également.

Les circonstances politiques actuelles rendent particulièrement difficile la mission de nos enseignants au Cambodge. Aussi, une cinquantaine d'entre eux n'ont pas estimé possible de poursuivre leur séjour et ont demandé soit une nouvelle affectation, soit leur réintégration auprès du Ministère de l'Education nationale à l'issue de l'année scolaire 1969-1970.

Pour la rentrée scolaire 1970, il a été décidé, en raison de l'insécurité prévalant en province, de limiter notre action aux établissements d'enseignement de Phnom-Penh. Les désistements de professeurs précédemment en fonction à Phnom-Penh ont été cependant compensés par la venue de professeurs de province désireux de poursuivre leur mission dans le pays.

Bien que l'ampleur de notre programme de coopération avec ce pays se soit stabilisé depuis 1967, le Cambodge demeure le premier bénéficiaire de notre assistance technique en Asie.

L'orientation suivie depuis trois ans a permis une relève progressive de nos experts par des cadres nationaux, ainsi qu'une action plus sélective en vue d'une meilleure utilisation des moyens.

Après l'achèvement, en 1968, de l'Université royale des sciences agronomiques de Phnom-Penh, construite et équipée par nos soins, notre contribution aux équipements d'infrastructure socio-économique a consisté essentiellement en fourniture de matériel indispensable au bon rendement des missions d'experts.

Une importante opération de développement de la productivité de la riziculture a été lancée en 1969 avec le concours du Bureau pour le développement de la production agricole, selon un programme prévu, à l'origine, pour cinq ans. La détérioration de la situation sur le terrain a handicapé cette année la mission de nos experts et a contraint le Ministère des Affaires étrangères à suspendre momentanément l'exécution de cette opération, son principe n'étant cependant pas remis en cause.

Dans le domaine médical, notre assistance à l'Hôpital Calmette et à l'Institut Pasteur est actuellement principalement orientée vers les soins ou la recherche et ne contribue que secondairement à l'enseignement.

Il est donc prévu, au cours des prochaines années, d'infléchir l'action de notre mission médicale, en l'associant plus étroitement aux tâches de formation en collaboration avec les Facultés de médecine et de pharmacie de Phnom-Penh.

Laos.

En dépit d'une certaine contraction, depuis 1967, du montant des crédits affectés au Laos, sous le double effet des contraintes budgétaires et du redéploiement géographique de nos actions, ce pays n'en demeure pas moins le principal bénéficiaire, après le Cambodge, de notre coopération culturelle et technique en Asie.

En 1970, l'effectif des enseignants mis à la disposition du gouvernement royal lao s'élève à 262 professeurs. En vertu de la convention culturelle du 13 avril 1957, notre présence dans les établissements nationaux s'étend à tous les niveaux de l'enseignement laotien.

Nos professeurs ont au Laos une double fonction : ils dispensent, d'une part, l'enseignement en langue française aux différents niveaux. Ils assurent, d'autre part, la formation pédagogique des professeurs lao destinés à prendre progressivement leur relève.

Depuis 1969, le Département s'est attaché à diminuer le nombre des professeurs affectés à des tâches d'enseignement direct, afin d'accorder une nette priorité à la formation des maîtres laotiens ainsi qu'à l'amélioration de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

C'est ainsi qu'en 1970 il a été décidé, en accord avec le gouvernement royal, de supprimer vingt postes de professeurs français assumant des tâches d'enseignement direct et d'y substituer des maîtres laotiens.

Ces suppressions ont permis de consacrer les crédits ainsi dégagés à des actions prioritaires : équipement du Collège technique de Vientiane, accroissement de notre aide à la formation des maîtres laotiens, élévation du niveau de qualification de nos professeurs.

L'orientation générale des programmes de coopération technique avec le Laos, inspirée par un souci d'adaptation aux problèmes particuliers de ce pays et à ses besoins les plus urgents, est caractérisée par la priorité conférée au renforcement des structures administratives et pédagogiques du royaume.

Une place prépondérante est réservée à l'administration, aux grands services publics et à la médecine, tant en ce qui concerne le fonctionnement des services hospitaliers de Vientiane et Seno que l'enseignement à l'Ecole royale de médecine.

Une importance croissante est donnée aux actions de formation, dans le cadre d'établissements spécialisés, équipés par nos soins.

Des interventions sont prises en charge dans le secteur industriel, dans le cadre de projets réalisés au titre de l'aide économique française (construction du barrage hydroélectrique de Luang Prabang, étude d'un projet de réseau de télévision).

Le programme 1971 limitera notre participation à des prestations de service, à l'exclusion de toute dépense d'investissement ou d'équipement nouvelle.

Viet-Nam.

L'évolution de la situation politique et militaire au Sud-Viet-Nam n'a pas favorisé le développement normal de notre coopération culturelle et technique, dont l'ampleur a notablement diminué depuis 1965.

En dépit des obstacles nombreux qu'elle rencontre, notre coopération se maintient néanmoins à un niveau relativement important, puisque le Sud-Viet-Nam vient au troisième rang parmi les pays d'Asie par l'importance des effectifs d'experts (60 en 1970) et d'enseignants (330) détachés auprès des autorités locales.

Au niveau de l'enseignement primaire — 45 enseignants, dont un assistant pédagogique — elle vise, depuis 1967, au maintien et au développement d'un enseignement bilingue dans les établissements transférés aux autorités vietnamiennes ainsi que dans les nombreux établissements privés.

Dans l'enseignement secondaire, elle concourt en priorité à la formation et au recyclage des maîtres vietnamiens de français des établissements publics et privés et apporte une aide matérielle à cette dernière catégorie d'établissements qui groupe près des deux tiers de l'effectif scolaire francophone du Viet-Nam.

Dans les Facultés, elle maintient un enseignement de valeur du français (Lettres) et vise à donner aux professeurs vietnamiens de formation française ainsi qu'à nos enseignants détachés les moyens matériels nécessaires (équipement de laboratoire, matériel audio-visuel, livres, publications).

En matière de coopération technique, l'insécurité a entraîné un repli à peu près général de nos experts à Saïgon et conduit à une concentration des moyens mis en œuvre au profit de quelques secteurs où l'essentiel de notre effort porte sur la mise à disposition de personnel spécialisé dans la mesure où les difficultés actuelles de recrutement le permettent.

Notre aide, dans ces conditions, s'exerce essentiellement dans le domaine médical et dans celui de la formation technique et professionnelle.

Le Québec.

L'entente entre la France et le Québec sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, signée le 27 février 1965, sert de cadre aux actions de coopération culturelle, scientifique et technique menées par la France au Québec.

Depuis 1967, cette coopération, qui concernait jusqu'alors presque uniquement l'Éducation nationale, intéresse maintenant plusieurs ministères techniques québécois notamment ceux des richesses naturelles, de l'agriculture, de la santé et du tourisme.

Les programmes sont préparés et leur exécution est suivie par une commission mixte permanente, dont la dernière réunion s'est tenue à Québec en juin 1970 et qui se réunira à nouveau, à Paris, avant la fin de cette année.

La coopération franco-québécoise est marquée actuellement par une intensification des échanges, un développement des moyens mis en œuvre et un élargissement des domaines d'intervention.

Les échanges devraient porter en 1970 sur environ 2.300 personnes, soit près de 50 % de plus que l'année précédente.

VI. — La coopération multilatérale.

La contribution de la France à l'ensemble des organismes multilatéraux a été, en 1969, de 85,7 millions de dollars (+ 77,8 % par rapport à 1968).

Cette aide se répartit principalement entre :

— le versement de la première partie de la participation française à l'Association internationale de développement (A. I. D.), soit 29 millions de dollars au nouveau taux de change ;

— la quote-part de la cotisation française au Fonds européen de développement (F. E. D.), soit 37,14 millions d'unités de compte (dollars) sur une contribution fixée par la Communauté économique européenne à 110 millions d'unités de compte pour 1969 ;

— la part d'assistance financière à la Turquie dans le cadre de l'accord d'association avec ce pays conclu le 12 septembre 1963, soit 11,7 millions d'unités de compte (dollars).

Pour l'année 1970, il est permis d'envisager une augmentation de nos participations.

En effet, la France a achevé de payer sa quote-part de 1969 à l'A. I. D., soit 3,7 millions de dollars (18 millions de francs) et a versé la deuxième tranche, soit 32,5 millions de dollars (179 millions de francs), le 4 février 1970. Un montant analogue, correspondant à la troisième tranche, doit être effectué en novembre 1970.

Par ailleurs, la participation de la France au F. E. D. sera cette année de 43,9 millions d'unités de compte (dollars) et donc supérieure de plus de 6 millions à celle de 1969.

Rappelons également la naissance récente de l'Agence de coopération culturelle et technique dont nous fournirons 45 % du budget (crédits figurant dans les contributions internationales dépendant du chapitre 42-31).

Ce dernier pourcentage est justifié par les particularités que présente l'Agence par rapport à la coopération multilatérale traditionnelle.

En effet, elle constitue d'abord un instrument de coopération entre les peuples francophones d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe qui ont adhéré à la nouvelle institution depuis sa création en mars 1970.

En second lieu, elle doit devenir rapidement un bureau d'échange des connaissances et des expériences, son rôle étant essentiellement d'information et de coordination sans que soit exclu, pour autant, le lancement d'opérations à caractère exemplaire dans des secteurs précis.

Divers séminaires sont déjà prévus sur le livre et le cinéma, le tourisme, l'artisanat, la télévision scolaire. Dès la rentrée universitaire de 1971, sera installée à Bordeaux une école d'initiation aux méthodes modernes de gestion où seront admis en stage des fonctionnaires de tous les pays membres de l'Agence. Sont également projetées des rencontres de jeunes, des bourses de techniciens et enseignants, diverses formules pour faciliter la circulation des hommes et des connaissances.

CONCLUSION

Nous nous trouvons, une fois de plus, en présence d'un *budget d'austérité et de transition*.

La réorganisation administrative, entreprise depuis plusieurs années, se poursuit favorablement mais la lenteur qui lui est imposée par des limites financières excessives ne lui permet pas encore de porter les fruits que nous étions en droit d'en attendre.

Les premières victimes de cette prudence trop mesurée sont les personnels dont la situation, longtemps obérée par l'incidence de mesures décidées hors de leur propre ministère, s'améliore heureusement chaque année mais moins complètement que nous le souhaiterions. Les statuts sont enfin rénovés, mais de graves déficiences subsistent.

En particulier, le standing de nos agents à l'extérieur paraît encore assez disproportionné avec la haute image de la France que notre politique extérieure semble vouloir offrir au monde. La faiblesse dérisoire des mesures nouvelles affectées à notre représentation diplomatique et consulaire ne saurait laisser place, à cet égard, au moindre optimisme.

C'est également à un quasi-immobilisme, c'est-à-dire, face à l'activité de nos principaux concurrents, à une régression de fait, que semble nous condamner ce budget en matière d'information, malgré l'effort tenté par l'O. R. T. F. pour lancer une politique d'expansion radiophonique avec d'autres ressources. Il nous paraît indispensable de doter de moyens plus substantiels l'ensemble de nos services d'information et de presse, en particulier à l'heure où le développement des satellites de communication pose, de façon cruciale, le double problème de la modernisation des techniques et de l'envahissement des ondes par les diffusions anglo-saxonnes et russes.

Pour les relations culturelles, scientifiques et techniques, nous en sommes à nouveau réduits à approuver pleinement une orientation extrêmement positive, mais à déplorer que l'élan donné par cette rénovation des structures et des activités soit freiné par la faiblesse des mesures budgétaires nouvelles consenties depuis la fin du deuxième plan quinquennal.

On insiste depuis de longues années sur la nécessité d'un redéploiement géographique de notre action, trop traditionnellement axée sur les pays naguère placés sous souveraineté française. Les résultats obtenus paraissent flatteurs si l'on s'en tient au pourcentage d'augmentation en faveur des régions les moins bien pourvues mais décevants si l'on considère le déséquilibre global toujours considérable entre l'Afrique du Nord et le reste du monde. Nos services, contraints de procéder par compensations internes, sont mis dans l'impossibilité de résoudre le dilemme posé par la double nécessité de maintenir nos positions dans les pays francophones et d'en conquérir de nouvelles dans les nations encore trop fermées à notre culture.

La reconversion qualitative mise en œuvre, notamment par extension des relations scientifiques et techniques, dont la réussite est capitale pour la place de la France dans le monde moderne, se heurte aux mêmes obstacles. Seul un accroissement massif des dotations, selon le rythme réalisé sur le plan culturel de 1959 à 1968, peut seconder efficacement les efforts si féconds poursuivis par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Une plus longue stagnation budgétaire les réduirait à néant. Nous voulons espérer que la tentative de coordonner les actions futures avec les objectifs du VI^e Plan nous permettra enfin d'obtenir satisfaction sur ce point décisif.

La coopération culturelle et technique est victime du même handicap. Mais le retour à des normes plus raisonnables pour l'aide à l'Algérie devrait faciliter le rééquilibre géographique.

En dernière analyse, nous ne pouvons que confirmer nos observations formulées en conclusion de l'étude des deux budgets précédents. Seuls, la qualité et le dévouement de notre personnel diplomatique, consulaire et culturel permettront de maintenir, voire développer le rayonnement de notre pays. Mais, faute de support financier suffisant, ils ne pourront longtemps encore assurer une efficacité suffisante à une action qui devrait être fondée sur une présence sans cesse plus tangible et sur des réalisations pratiques, sans lesquelles aucune nation ne saurait se faire durablement connaître et apprécier.

OBSERVATIONS FORMULEES EN COMMISSION

M. Edouard Bonnefous s'est étonné que le gouvernement français abdique toujours devant les exigences algériennes contraires aux accords conclus.

M. Suran a souligné la contradiction entre l'inscription d'une mesure nouvelle de 7.000.000 F aux chapitres 42-23 et 42-24 pour le développement de la coopération culturelle et technique avec la Libye et l'annulation de l'engagement de techniciens français de navigation aérienne.

M. le président Roubert s'est inquiété du solde très largement négatif du chapitre 46-92 relatif aux frais d'assistance et d'action sociale.

M. Armengaud a attiré l'attention de la commission sur ces différents points :

1° En ce qui concerne l'enseignement des Français à l'étranger, il est apparu à l'occasion de la dernière session du Conseil supérieur des Français de l'étranger que le Gouvernement développerait l'enseignement français selon les programmes français dans les établissements français d'enseignement à l'étranger et ne procéderait qu'avec prudence au développement de certains enseignements franco-étrangers tant que des équivalences de diplômes ne seraient pas accordées de façon beaucoup plus systématique entre enseignements de qualité comparable et effectués dans des langues véhiculaires à l'échelle mondiale ;

2° Les spoliations dont ont été victimes les Français, non seulement dans différents pays d'Afrique du Nord avec lesquels la France a conclu des accords de coopération, mais encore d'autres pays et, tout récemment en particulier, le Yémen, font apparaître la nécessité pour le Gouvernement d'intervenir plus vigoureusement que par le passé à leur égard, de manière à assurer, que des lois

locales le prévoient ou non, l'indemnisation des spoliés, la loi du 15 juillet 1970 relative aux Français spoliés dans les pays d'ancienne obédience française ne donnant à nos compatriotes que des apaisements modérés.

Il a ajouté qu'en ce qui concerne la protection des biens des Français résidant hors de France, il serait souhaitable qu'un effort fût fait afin de garantir les investissements privés français à l'étranger dans des conditions comparables à celles prévues par les Etats-Unis ou l'Allemagne, et qui permettent aux ressortissants de ces deux pays de prendre des risques importants dans les pays en voie de développement où les dangers de spoliation pour raisons politiques ne sont pas entièrement écartés ;

3° Il s'est inquiété aussi des lenteurs mises au règlement de l'indemnisation des Français spoliés en Egypte, en dépit des conventions franco-égyptiennes, dont l'application s'effectue dans des conditions déplorable et qui ne tiennent pas compte de l'importance des pertes subies par les personnes physiques qui ont été expulsées entre 1956 et 1960 de ce pays du Proche-Orient ;

4° Il s'est préoccupé de l'indemnisation des agriculteurs français du Maroc spoliés au titre de la quatrième tranche de terres appréhendées par le gouvernement marocain. En effet, les Français spoliés des trois premières tranches ont été indemnisés au titre de leurs récoltes et du cheptel mort et vif, avec le concours du gouvernement français transitant par le gouvernement marocain. Seuls les Français spoliés dans le cadre de la quatrième tranche n'ont pas été indemnisés alors que cette indemnisation leur était promise par les représentants du Gouvernement. Il demande que cette question soit enfin traitée le plus tôt possible avec le gouvernement marocain ;

5° En ce qui concerne l'aide sociale aux Français nécessiteux de l'étranger, M. Armengaud a attiré l'attention de la commission sur les recommandations du Conseil supérieur des Français de l'étranger tendant à créer, avec le concours des colonies françaises locales et là où le besoin s'en faisait sentir, des foyers-résidences pour les Français âgés, sans ressources autres que leur maigre retraite obtenue d'après les dispositions de la loi du 10 juillet 1965.

Il demande, en particulier, qu'une partie des crédits figurant aux chapitres 42-34, 46-91 et 46-92 servent aux investissements pour la création de ces foyers-résidences dont, actuellement, quelques

projets ont été soumis au Gouvernement et pour lesquels de faibles sommes d'investissements sont nécessaires pour parfaire le concours des colonies françaises locales.

*
* *

Sous le bénéfice des observations que nous avons formulées, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget du Ministère des Affaires étrangères pour 1971.

ANNEXE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

A. — ACTIVITÉS CULTURELLES

Agence de coopération culturelle et technique.

L'assemblée générale,

1. Se réjouit de la création par 21 pays francophones de l'Agence de coopération culturelle et technique dont elle avait souhaité la mise en place lors de l'assemblée générale de Versailles, le 28 septembre 1968,

— adhère aux objectifs définis dans la Convention de Niamey du 20 mars 1970 et dans la Charte y annexée,

— invite les Parlements nationaux des Etats membres de l'Agence de coopération culturelle et technique à ratifier la convention et à déposer rapidement les instruments de ratification,

— décide de solliciter le statut de consultant en sa qualité d'association internationale dont les activités sont en harmonie avec celles de l'Agence,

— se félicite de ce que la conférence de Niamey ait accordé un préjugé favorable à cette décision et ait inscrit l'A. I. P. L. F. comme membre de droit du Conseil consultatif de l'Agence,

— demande, en outre, à être représentée au Comité des programmes de l'Agence en raison des contributions positives que l'assemblée générale d'Abidjan a voulu apporter.

2. Considérant l'importance et l'étendue des actions à entreprendre dans le cadre de la vocation de l'Agence,

— ayant le souci de faire en sorte que ces actions se concrétisent le plus rapidement possible,

— suggère qu'un ordre de priorité soit établi pour le choix des activités en fonction des besoins immédiats des populations concernées, de la rentabilité et des moyens actuellement disponibles.

Equivalence des diplômes.

L'assemblée générale,

— considérant l'importance de la question d'équivalence, d'homologation et de validité de plein droit entre les diplômes délivrés par les divers pays,

— consciente que l'enseignement doit d'abord répondre aux objectifs nationaux de formation des hommes,

1. Suggère que les parlementaires, membres de l'A. I. P. L. F., demandent à leurs gouvernements d'harmoniser leur politique d'équivalence afin de permettre une plus grande mobilité des étudiants et des chercheurs, mobilité indispensable aux progrès de la science et aux impératifs de développement,

2. Souhaite que les gouvernements fassent jouer efficacement l'effet civil des diplômes afin de permettre à chaque Etat d'utiliser pleinement ses cadres.

Les télécommunications par satellites.

L'assemblée générale,

— considérant que les positions d'avenir de la langue et des cultures d'expression française vont largement dépendre de leurs places dans le domaine des télécommunications par satellites,

— considérant que si une organisation mondiale se justifie, celle-ci, pour éviter tout monopole, doit constituer une véritable institution internationale assurant le respect des intérêts légitimes de chaque Etat,

— considérant que cette organisation doit également s'occuper d'une interconnection négociée des divers systèmes et souligner l'intérêt pour chaque pays de pouvoir faire bénéficier ses propres industries des développements techniques,

Recommande aux parlementaires, membres de l'Association, d'inviter leurs gouvernements :

1° A définir les orientations, conditions et modalités d'une action commune à long terme dans le domaine des télécommunications par satellites,

2° A réaliser cette œuvre en se fondant sur les projets élaborés en particulier sur le plan européen,

Souhaite ardemment que les parlementaires rappellent à leurs gouvernements et fassent comprendre à leurs opinions publiques la nécessité de ces satellites de télécommunications pour le rayonnement de la langue, des cultures et des techniques qui réunissent les Etats d'expression française.

Réalisation d'un marché commun des biens culturels.

L'assemblée générale,

1. Considérant que la libre circulation des idées et des connaissances et, d'une manière générale, la diffusion la plus large des diverses formes d'expression des civilisations sont des conditions impérieuses tant du progrès intellectuel que de la compréhension internationale,

— considérant que ces échanges s'effectuent essentiellement par l'intermédiaire de livres, de publications, de films et de tout matériel audio-visuel,

— considérant que l'un des premiers objectifs préconisés par l'Association internationale des parlementaires de langue française consiste à favoriser la libre circulation des biens culturels et, en premier lieu, à l'intérieur de la francophonie,

— considérant qu'il existe déjà diverses conventions internationales en vue de faciliter les échanges portant sur ces biens,

Invite les gouvernements, lorsqu'ils ne l'ont pas encore fait, à engager les procédures nécessaires aux fins d'adoption des conventions existantes.

2. Considérant qu'il existe encore dans les échanges entre les pays francophones diverses barrières administratives, fiscales et douanières, s'opposant à la libre circulation des biens culturels,

— considérant que le transport aérien des biens culturels, notamment des journaux et publications à caractère culturel, donne lieu actuellement à l'application de tarifs élevés,

Invite les parlementaires, membres de l'Association, à agir auprès de leurs gouvernements afin de :

1° Supprimer toute restriction limitant les échanges des biens culturels entre pays francophones ;

2° Diminuer considérablement la charge fiscale frappant les biens culturels ou même la supprimer le cas échéant ;

3° Autoriser l'admission, en franchise de tous droits et taxes, des biens culturels destinés à des organismes ou associations ayant pour objet la diffusion de la culture ;

4° Obtenir des compagnies d'aviation le transport à tarif réduit de tous les biens culturels, et notamment les journaux et publications à caractère culturel,

Invite l'Agence de coopération culturelle et technique à utiliser et à développer, dans les meilleures conditions et en tenant compte de l'évolution des techniques, les moyens susceptibles de faciliter la diffusion et la circulation des biens culturels,

Mandate ses parlementaires pour agir auprès de leurs gouvernements afin que soit réunie une conférence qui prendrait les mesures indispensables à la mise en place d'un marché commun des biens culturels.

Annexe à la résolution concernant le marché commun des biens culturels.

Liste des conventions existantes et susceptibles de faciliter la circulation des biens culturels :

1° Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel adopté par la Conférence générale de l'U. N. E. S. C. O., à Beyrouth, en 1948 ;

2° Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel adopté par la Conférence générale de l'U. N. E. S. C. O., à Florence, en 1950 ;

3° Convention douanière relative à l'importation temporaire de matériel professionnel élaborée par le Conseil de coopération douanière et entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1962.

4° Convention douanière relative aux facilités accordées pour l'importation des marchandises destinées à être présentées ou utilisées à une exposition, une foire, un congrès ou une manifestation similaire, élaborée par le Conseil de coopération douanière et entrée en vigueur le 13 juillet 1962.

5° Convention douanière sur le carnet A. T. A. pour l'admission temporaire de marchandises, élaborée par le Conseil de coopération douanière et entrée en vigueur le 31 juillet 1963.

Résolution de synthèse.

L'assemblée générale,

— considérant que la francophonie est une réalité vivante,

— se félicitant de l'heureuse conclusion de la récente conférence de Niamey,

— estimant que la nouvelle étape doit être l'enracinement de la doctrine commune à tous les Etats d'expression française dans les réalités du monde contemporain,

Invite les parlementaires de l'Association à agir auprès de leurs gouvernements pour que :

1° La convention et la charte de Niamey du 20 mars 1970 soient mises rapidement en application ;

2° L'harmonisation des modalités d'équivalence des diplômes permette des échanges croissants d'étudiants et de chercheurs ;

3° Soit donnée une priorité au problème des satellites de télécommunications, moyen moderne de rayonnement d'une langue ;

4° Soit réalisé un marché commun des biens culturels dont le but est de donner à tous et, en particulier, à la jeunesse, la culture qui permettra à chacun de dominer les techniques de demain.